

CONTACT

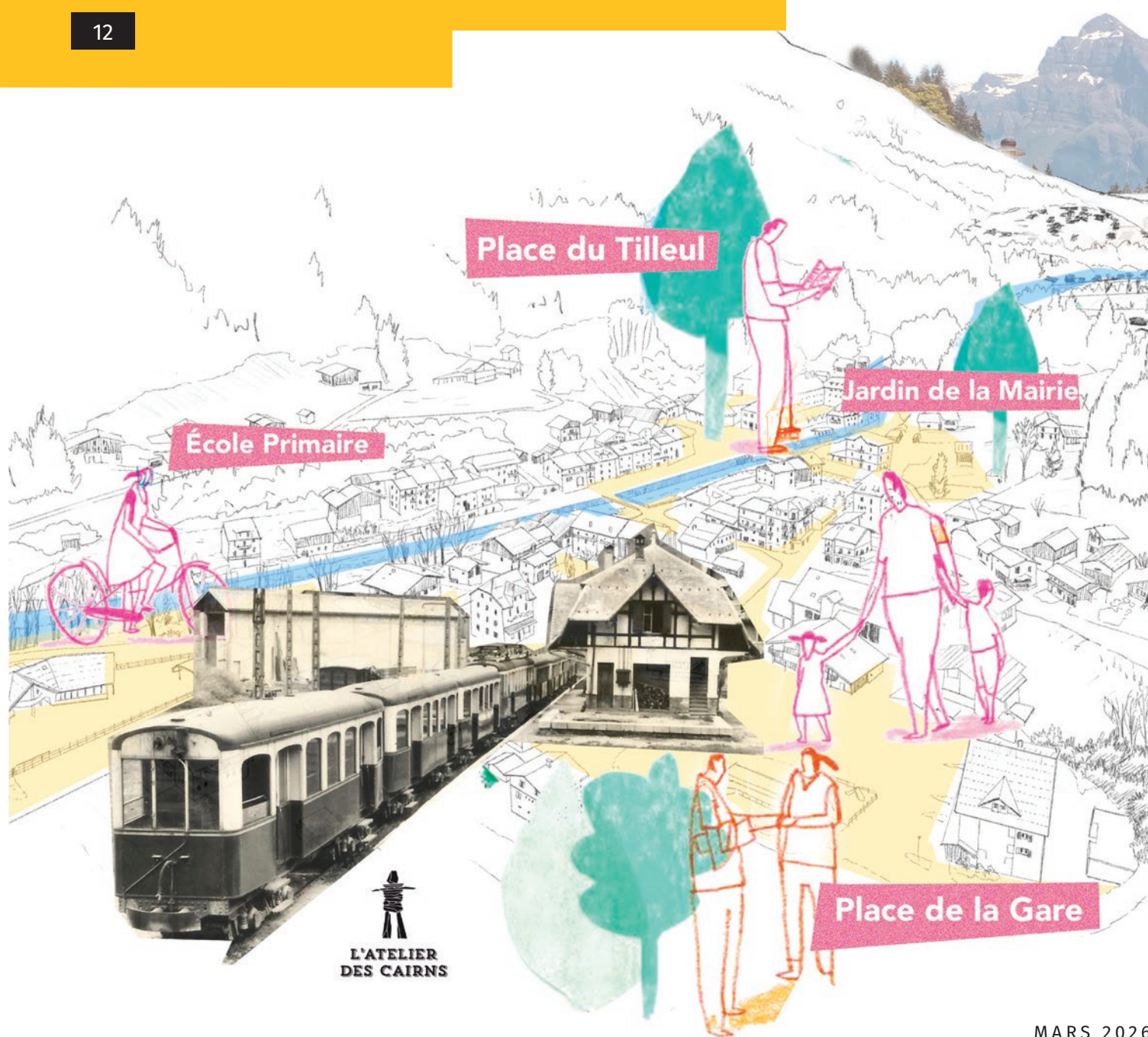
N° 11



**DES PROJETS PILOTÉS
AVEC L'APPUI DU DISPOSITIF
"VILLAGES D'AVENIR"**

12

BULLETIN MUNICIPAL
DE SIXT-FER-A-CHEVAL



MARS 2026

UNE ANNÉE 2025 DENSE
EN RENOUVELLEMENT
DE CONTRATS D'EXPLOITATION

21

**FAITES PARLER
VOS GRENIERS !**

32

**CAMPAGNE DE TRAVAUX
DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE
SAINTE MARIE-MADELEINE**

36

MAIRIE

Tél. 04 50 34 44 25
contact@mairie-sixtferacheval.fr
www.mairie-sixtferacheval.fr

Jours et horaires
d'ouverture au public

- Lundi, jeudi : 9h-12h
- Vendredi : 9h-12h / 14h-17h

Jours et horaires
du service urbanisme

- Sur rendez-vous :
lundi et jeudi de 9h à 12h
- Sans rendez-vous :
vendredi de 14h à 16h30

Permanence du Maire et des Adjoints

- Le vendredi sur rendez-vous

DÉCHETS
ET ENCOMBRANTS



Ramassage des encombrants

- UNIQUEMENT
SUR INSCRIPTION EN MAIRIE
(sur place, par mail ou téléphone)
jusqu'à la veille du ramassage.
Tél. 04 50 34 44 25
- Le 1^{er} mercredi de chaque mois
de mai à octobre uniquement

Déchetterie de Jutteninges

- du 2 mai au 31 octobre :
du lundi au vendredi : 8h-12h / 14h-18h
(fermé les mardis après-midi)
- samedi : 8h30-17h
- Du 2 novembre au 30 avril :
du lundi au samedi : 8h30-12h / 14h-17h

Accessible uniquement avec la carte
Pass'Déchetterie (Plus d'informations
disponibles sur le site www.montagnes-
dugiffre.fr ou directement à la mairie)

Apports de déchets verts ligneux
à la station d'épuration de Morillon

- du lundi au vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30
- samedi : 10h-12h / 15h-16h30
(uniquement du 1^{er} samedi d'avril
au dernier samedi d'octobre)
- Tél. 04 50 90 73 44

SOMMAIRE

FINANCES COMMUNALES 2024	
UNE ANNÉE SOLIDE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR.....	4
VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES.....	6
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :	
UNE ORGANISATION PRÊTE À FAIRE FACE AUX RISQUES.....	7
DES AGENTS DYNAMIQUES ET COMPÉTENTS,	
CHAQUE JOUR À VOS CÔTÉS.....	8
UN PARC DE VÉHICULES ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS DES BESOINS.....	10
MIEUX VOUS INFORMER, PAS À PAS.....	11
DES PROJETS PILOTÉS AVEC L'APPUI DU DISPOSITIF	
“VILLAGES D'AVENIR”.....	12
OPÉRATION GRAND SITE	
LES ACTUALITÉS DU GRAND SITE DE SIXT-FER-À-CHEVAL.....	16
LE BOURG, UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE.....	20
UNE ANNÉE 2025 DENSE	
EN RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'EXPLOITATION.....	21
LA COMMUNE, UN ACTEUR	
DANS LA DYNAMIQUE ÉVÉNEMENTIELLE.....	22
ACTIONS SOCIALES : DU NOUVEAU POUR LES JEUNES...	
ET LES MOINS JEUNES.....	25
ESPACE CULTUREL UN LIEU DE SERVICES	
ET DE RENCONTRES AU CŒUR DU VILLAGE.....	26
LES TROPHÉES HONORIFIQUES DE SIXT-FER-À-CHEVAL.....	28
LE PATRIMOINE VERNACULAIRE, UN HÉRITAGE À PRÉSERVER.....	29
FAITES PARLER VOS GRENIERS !.....	32
CAMPAGNE DE TRAVAUX DE RESTAURATION	
DE L'ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE.....	36
CURE DE JOUVENCE POUR L'AUBERGE DE SALVAGNY.....	38
RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	39
UN ENTRETIEN RÉGULIER DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX.....	40
LA GESTION DES COURS D'EAU,	
ENTRE RISQUES ET OPPORTUNITÉS.....	42
UNE FORÊT COMMUNALE	
VIVANTE ET PROTÉGÉE.....	44
L'AFP : UN ACTEUR CLÉ POUR L'ENTRETIEN DES ALPAGES.....	47
UN TRAVAIL DE L'OMBRE MAIS ESSENTIEL.....	48
DES PARTENAIRES PUBLICS	
TOUJOURS PRÉSENTS.....	50
ÉTAT CIVIL.....	51



STÉPHANE BOUVET
MAIRE DE SIXT-FER-À-CHEVAL

ÉDITO

Chères Sizères et chers Sizerets,

Ce dernier bulletin municipal vient clôturer une fin de mandat et précède un renouvellement du conseil municipal qui interviendra dans quelques jours. Pour diverses raisons, nous n'avons pu éditer plus régulièrement le bulletin municipal. Cette édition reprend par conséquent les éléments de plusieurs années.

Ce mandat, avec la crise sanitaire du Covid ou les crises successives de la flambée des carburants, de l'augmentation sans précédent de l'énergie, de l'accélération du dérèglement climatique et maintenant des conflits mondiaux, nous a montré nos fragilités et nos interdépendances. Ces difficultés sont certes internationales et nationales, mais elles sont également bien réelles localement. Car nous sommes tous impactés et impliqués de cette situation.

Malgré tout, nous avons su tenir le cap afin de mener des projets pour l'intérêt et le développement de notre commune. Tout en maîtrisant nos capacités et perspectives financières. Et tout en diversifiant nos ressources, notamment à travers les parkings réglementés.

Je tenais particulièrement dans cette édition à mettre en avant le travail conséquent de nos agents communaux, sans qui les projets et la gestion courante ne pourraient être soutenus. Et également nos principaux partenaires publics qui nous accompagnent fortement et/ou financièrement, dans les différents projets que nous avons menés ou qui sont en cours de réalisation.

“ Nous habitons un territoire d'exception, riche de ses traditions et de ses patrimoines exceptionnels. Nous devons rester confiants dans notre avenir. ”

Je tenais également à vous remercier de la confiance que vous nous avez apportée durant ce mandat. Nous habitons un territoire d'exception, riche de ses traditions et de ses patrimoines exceptionnels. Nous devons rester confiants dans notre avenir.

En cette fin de mandat, et malgré la situation politico-économique de notre nation, je garde profondément en moi, ainsi que toute l'équipe municipale, la satisfaction d'un travail local accompli avec implication, pour l'intérêt général de Sixt et de ses habitants.

Enfin, plus personnellement, ce n'est pas sans émotion que je rédige ces quelques lignes. C'est pourquoi, je tenais à vous remercier de tout ce que vous m'avez apporté durant ces années. Et vous dire la fierté d'avoir porté, au sein des équipes municipales, l'administration de notre commune, l'émergence de projets et d'avoir porté haut l'image dynamique de Sixt. Tout simplement, la profonde reconnaissance et fierté d'avoir été votre maire.

Je vous souhaite le meilleur dans vos vies personnelles et professionnelles. Et le meilleur avenir pour notre village.

Stéphane BOUVET

FINANCES COMMUNALES 2024

UNE ANNÉE SOLIDE ET TOURNÉE VERS L'AVENIR

Dans un contexte économique toujours exigeant, la commune poursuit une gestion financière responsable et transparente. Ce bilan témoigne de la volonté municipale de garantir la stabilité budgétaire tout en accompagnant le développement du territoire et en répondant aux besoins des habitants.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



SECTION FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	RECETTES	
Charges de caractère général 813 621,35 €	Produits et services 421 245,67 €	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 584 898,69 €
Charges de personnel 667 809,58 €	Impôts et taxes 1 210 147,57 €	
Autres charges de gestion courante 220 959,36 €	Dotations et participations 405 090,83 €	+
Charges financières 14 386,85 €	Autres produits de gestion courants 374 192,21 €	EXCÉDENT EXERCICE AU 31-12-2023 747 204,60 €
Charges exceptionnelles - €	Produits financiers - €	-
Fonds péréquation 119 111,32 €	Produits exceptionnels - €	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT 441 318,40 €
Opération d'ordre 23 632,40 €	Atténuations charges 26 993,27 €	=
Provision 11 000,00 €	Opération d'ordre 17 750,00 €	SOLDE DE CLÔTURE AU 31-12-2024 890 784,89 €
TOTAL = 1 870 520,86 €	TOTAL = 2 455 419,55 €	

L'année 2024 confirme la bonne santé financière de la commune et traduit une gestion rigoureuse, attentive à la fois aux besoins des habitants et à la préparation de l'avenir. Dans un contexte national marqué par l'inflation et des incertitudes économiques, la commune a su maintenir un équilibre budgétaire sain tout en poursuivant ses missions de service public et ses projets d'investissement.

Le budget de fonctionnement affiche un résultat excédentaire significatif. Les recettes ont progressé plus rapidement que les dépenses, grâce à une gestion maîtrisée.

Cette évolution a permis de dégager une épargne confortable, renforçant la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Du côté des dépenses de fonctionnement, la commune a poursuivi ses efforts pour maîtriser les charges tout en maintenant des services essentiels : entretien des équipements, soutien à la vie associative, actions en faveur de la jeunesse et des aînés, ainsi que développement culturel.

La section d'investissement présente également un résultat positif. Les opérations engagées ont permis d'améliorer et de préserver le patrimoine communal, tout en préparant des projets structurants pour les années à venir.

Grâce à un niveau d'endettement maîtrisé et une capacité de désendettement faible, la commune conserve de bonnes marges de manœuvre pour financer ses futurs aménagements.

À noter que, au moment de l'édition du présent Contact, le compte administratif 2025 n'a pas encore été validé par l'assemblée délibérante.

PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



SECTION INVESTISSEMENT

DÉPENSES	RECETTES	
Remboursement capital emprunts 188 435,21 €	Fonds et réserves 106 305,36 €	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 2024 370 293,87 €
Fonds et réserves 250,00 €	Part affectée aux investissements 441 318,40 €	
Immob. incorporelles 26 535,00 €	Subventions d'équipements 516 019,81 €	-
Acquisition terrains 759,76 €	Emprunt - €	REPORT DÉFICIT AU 31/12/2023 255 159,14 €
Travaux bâtiments communaux 187 332,01 €	Sortie d'actifs 17 750,00 €	=
Travaux voirie communale 74 839,85 €	Amortissements 5 882,40 €	SOLDE DE CLÔTURE AU 31/12/2024 115 134,73 €
Travaux aménagements réseaux 182 034,55 €	Opérations d'ordre 10 476,96 €	
Outillage, matériel, mobilier 65 145,21 €		
Avance sur Immob. Corporelle - €		
Autres Immob. Financières 2 127,47 €		
TOTAL = 1 002 462,97 €	TOTAL = 1 344 266,02 €	

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Afin de répondre au mieux aux interrogations récurrentes des habitants, la commune vous propose un éclairage sur plusieurs démarches et situations fréquemment rencontrées.

POURQUOI AI-JE REÇU UN AVIS DE TAXE SUR LES LOGEMENTS VACANTS ?

La taxe sur les logements vacants (TLV) a été instaurée par l'État dans les communes classées en zone tendue afin de lutter contre la pénurie de logements. La commune de Sixt-Fer-à-Cheval est désormais concernée : en raison d'un déséquilibre entre l'offre et la demande, la TLV s'applique sur l'ensemble de son territoire.

La taxe concerne les propriétaires ou usufruitiers de logements non meublés, à usage d'habitation, vacants depuis au moins un an au 1^{er} janvier. Seuls les logements habitables (clos, couverts et disposant des équipements de confort minimum) sont concernés. Le taux est fixé à 17 % la première année, puis à 34 % les années suivantes, sur la base de la valeur locative. Les logements soumis à la TLV ne sont pas assujettis à la taxe d'habitation.

Une exonération peut être accordée lorsque des travaux importants sont nécessaires pour rendre le logement habitable (gros œuvre, réseaux, équipements sanitaires, chauffage, électricité, menuiseries, etc.), sous réserve de la production de devis. Elle peut également être demandée lorsque la vacance du logement est indépendante de la volonté du propriétaire (logement mis en vente avec production de justificatif).

En cas d'erreur ou de contestation, les administrés doivent contacter le centre des impôts (coordonnées sur l'avis). La commune n'est pas compétente pour traiter ces demandes.

UN ARBRE SITUÉ SUR MA PROPRIÉTÉ PRÉSENTE UN DANGER : QUELLES SONT MES OBLIGATIONS ?

La commune vous rappelle que, conformément à l'article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales, l'entretien des arbres situés sur les propriétés privées relève de la responsabilité des propriétaires, en particulier lorsque ceux-ci empiètent sur le domaine public ou présentent un risque pour la sécurité des personnes et des biens. Les propriétaires sont tenus de veiller régulièrement à l'état de leurs arbres (branches fragilisées, arbres penchés, risques de chute), et de procéder, si nécessaire, à leur élagage ou à leur abattage par des professionnels qualifiés. En cas de doute sur la localisation d'un arbre ou pour toute information complémentaire, nous vous invitons à contacter la mairie.

COMMENT RENOUVELER MA CARTE D'IDENTITÉ ET/OU MON PASSEPORT ? QUELLES DÉMARCHES EFFECTUER ?

1-Faire une pré-demande

Effectuez votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS : [passport.ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr).

Pour les personnes ne pouvant pas effectuer cette démarche en ligne, des formulaires papier sont disponibles à la mairie de Sixt-Fer-à-Cheval.

2-Trouver une mairie habilitée

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval ne disposant pas de station biométrique,

le dépôt du dossier s'effectue sur rendez-vous dans une mairie équipée (Taninges, Cluses...).

La liste des mairies habilitées est consultable sur le site de l'ANTS, rubrique « *Trouver une mairie habilitée* ».

3-Prendre rendez-vous et retirer le titre

Contactez directement la mairie choisie pour fixer un rendez-vous.

La remise de la carte d'identité ou du passeport se fera dans cette même mairie. Les délais pouvant varier selon les périodes, il est fortement conseillé d'anticiper les démarches, notamment avant les vacances scolaires.

UN ACCOMPAGNEMENT POUR VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives (impôts, retraite, carte grise, CAF, assurance maladie, France Travail, etc.) ?

Les Maisons France Services vous accueillent et vous accompagnent gratuitement, avec ou sans rendez-vous, pour vous aider à effectuer vos démarches du quotidien. Des agents sont à votre disposition pour vous orienter, vous informer et vous assister dans l'utilisation des services publics en ligne.

Maison France Services
1 Pl. du Champ de la Poste,
74440 Verchaix
Tel : 09 53 79 51 57

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : UNE ORGANISATION PRÊTE À FAIRE FACE AUX RISQUES

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval, comme toute commune de montagne, est exposée à divers risques naturels tels que les crues torrentielles, les avalanches ou encore les éboulements rocheux. Pour réagir en cas de crise, la commune dispose d'un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**.

Qu'est-ce que le PCS

Le Plan Communal de Sauvegarde est un outil opérationnel obligatoire qui définit l'organisation des secours à l'échelle communale en cas de crise. Il permet aux élus et aux services municipaux d'agir rapidement et efficacement en cas d'événement majeur, en coordination avec les services de l'État et les secours.

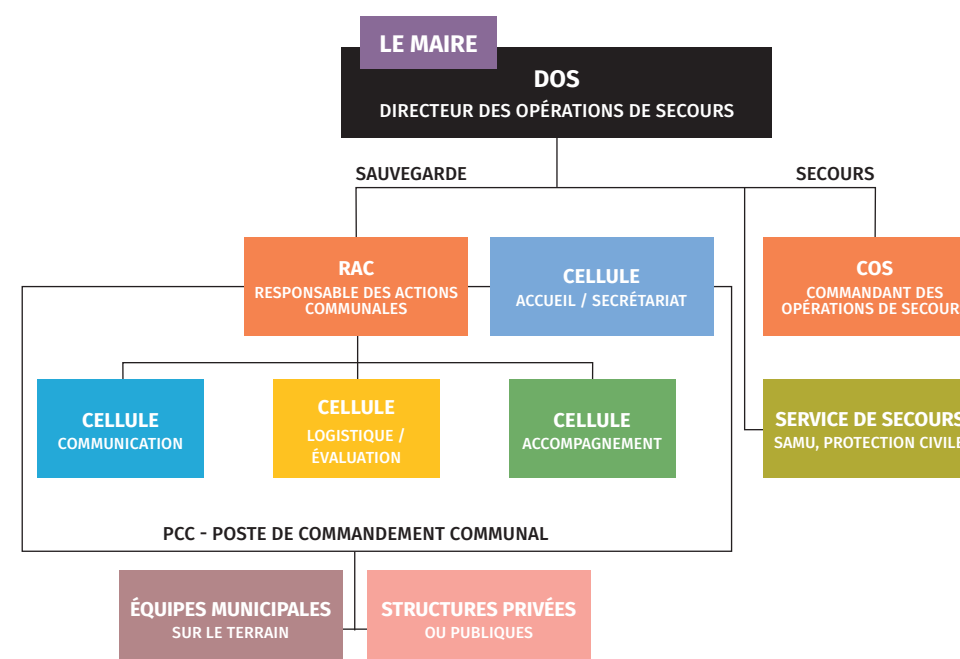
Les objectifs du PCS :

- **Informier et alerter** la population via des moyens de communication adaptés.
- **Organiser la gestion de crise** avec un poste de commandement communal et une mobilisation rapide des équipes.
- **Porter assistance** aux habitants et coordonner les actions des services de secours.

Le déploiement du dispositif :

Au cœur du PCS se trouve le Poste de Commandement Communal (PCC), véritable centre de coordination des opérations.

Le PCC regroupe plusieurs cellules d'intervention, chacune dotée d'un rôle précis : sécurité, logistique, communication, accueil des habitants, etc. Pour assurer une action rapide et cohérente, chaque cellule dispose d'un responsable identifié, garantissant une répartition claire des missions et une circulation fluide des informations. Grâce à cette organisation anticipée, la commune peut agir de manière structurée et efficace face à toute crise, tout en veillant à protéger et accompagner la population. La commune organise des exercices de simulation pour renforcer la préparation de chacun face aux risques, comme celle du 21 septembre 2024, en présence des élus, pompiers locaux et agents communaux.



Vous êtes une personne âgée, isolée, en situation de handicap ou en besoin d'assistance ?

Inscrivez-vous dès maintenant sur le registre communal des personnes vulnérables. Le formulaire dédié est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site <https://www.mairie-sixtferacheval.fr/plan-communal-de-sauvegarde/>

Cette inscription permet aux services municipaux et de secours d'intervenir rapidement en cas de crise et d'apporter une aide personnalisée aux personnes les plus fragiles.

DES AGENTS DYNAMIQUES ET COMPÉTENTS, CHAQUE JOUR À VOS CÔTÉS

Pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux, la commune de Sixt-Fer-à-Cheval peut compter sur une équipe de 16 agents à l'année, auxquels s'ajoutent une douzaine de postes saisonniers. Suite à une réorganisation des services et pour piloter efficacement les projets en cours, 3 postes ont été créés récemment.

Nouveaux postes

Responsable des Services techniques

Le Responsable des Services Techniques supervise et coordonne les interventions de l'ensemble de l'équipe technique et assure également les suivis de travaux neufs ou de réhabilitation, dès la phase projet. En contact direct avec les architectes, les entreprises, les fournisseurs et les services de contrôle, il tient un rôle central au sein du pôle technique pour garantir un service efficace, réactif et organisé au quotidien. (Poste occupé par Damien Manceau jusqu'au 31/12/2025)

Gestionnaire des Sites touristiques

Afin de structurer et professionnaliser la gestion touristique de la commune, le gestionnaire des sites touristiques coordonne les équipes saisonnières affectées aux parkings et à l'accueil du chalet du Cirque du Fer-à-Cheval. Il assure également le lien avec les prestataires

et partenaires locaux intervenant tout au long de l'année et coordonne les événements sur le territoire. Son action vise à assurer un accueil de qualité pour les visiteurs. (Poste occupé par Amandine Hebert)

Chargé de projet

Recruté pour une durée de 18 mois sur un poste de contractuel dans le cadre du programme « Villages d'Avenir », le chargé de projet a en charge deux dossiers majeurs : la réhabilitation du Pont de la Glière et la requalification des secteurs Fer à Cheval et Chef-Lieu (voir p.12). (Poste occupé par Nicolas Gogué-Meunier)

DES SAISONNIERS POLYVALENTS POUR L'ÉTÉ...

Entre 4 et 8 agents d'accueil parking / renforts ST (selon basse, moyenne et haute saison)

Conçue pour répondre aux fortes fréquentations des sites touristiques et renseigner les visiteurs au chalet d'accueil du Fer-à-Cheval, l'équipe des agents d'accueil fait preuve d'une grande polyvalence et peut être mobilisée auprès des services techniques pour assurer des opérations d'entretien et nettoyage des espaces publics, de petits travaux ou de logistique.

1 agent au fleurissement

Entretien, arrosage, constitution de massifs et décorations végétales... l'agent au fleurissement contribue activement à l'embellissement de notre village.

1 agent d'accueil exposition

Comme de coutume, l'abbaye abrite chaque été une ou plusieurs expositions. L'agent saisonnier en assure l'ouverture et la surveillance, et accueille les visiteurs.

1 agent de surveillance de la voie publique (ASVP)

En charge du respect des règles de stationnement, l'ASVP assure également des missions de prévention, de gestion des flux de véhicules, de l'attribution des places de marché et veille à la tranquillité publique.

...et de précieux renforts ponctuels

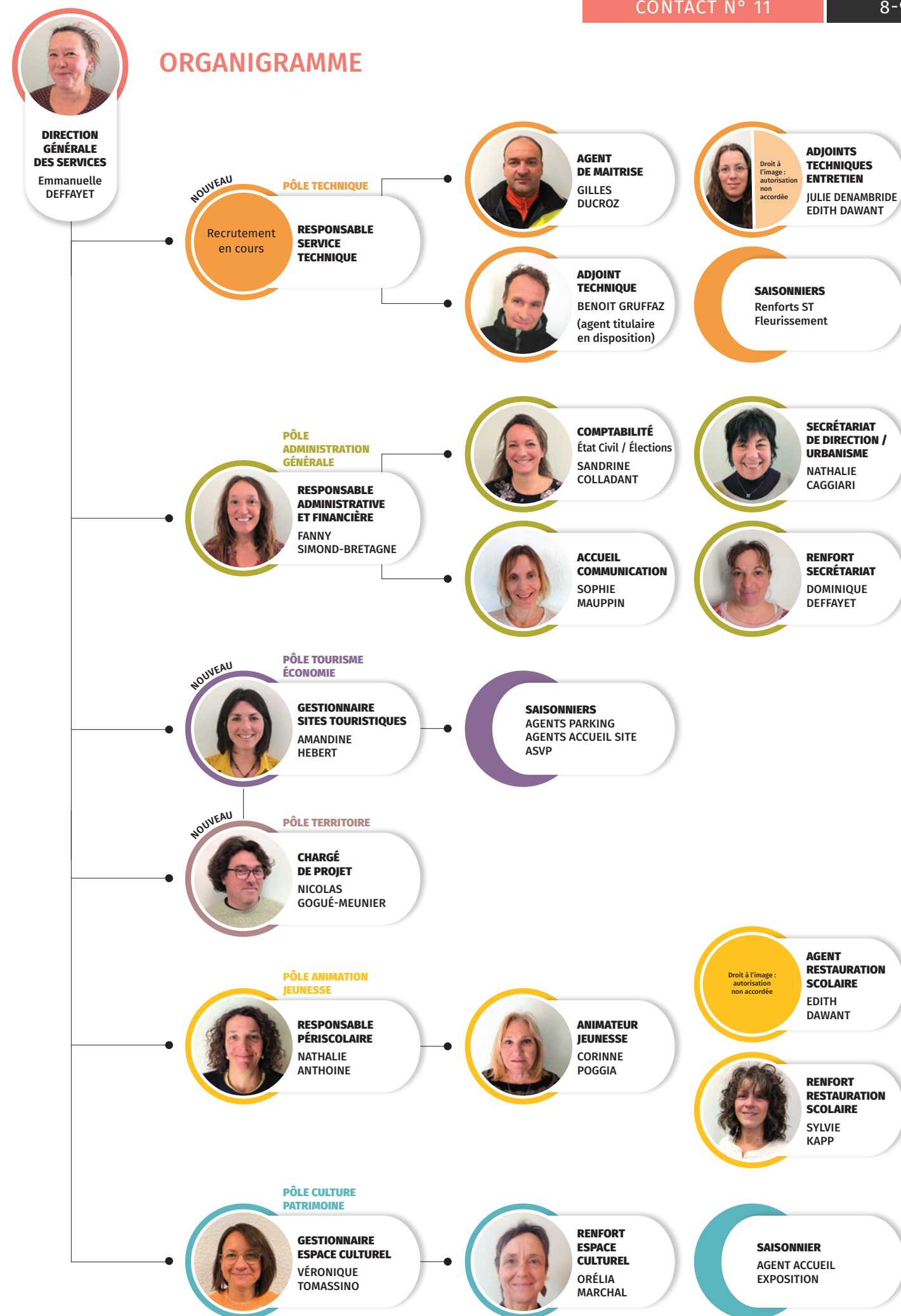
En cas d'absence temporaire ou prolongée d'un agent, il arrive que la commune fasse des recrutements « express » pour garantir les services, comme par exemple la cantine scolaire. Ces renforts, pour quelques heures ou quelques semaines, sont très précieux.

LA MAIRIE RECRUTE

Pour des besoins ponctuels ou des postes permanents, la commune recrute régulièrement des agents. Toutes les offres d'emploi sont consultables sur le site internet de la commune :

www.mairie-sixtferacheval.fr,
et sur sa page Facebook.

ORGANIGRAMME



UN PARC DE VÉHICULES ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS DES BESOINS

Entretenir et gérer un village de montagne comme le nôtre exige des moyens adaptés. En sous-traitant dorénavant une partie de nos travaux et tournées de déneigement, les besoins changent. C'est pourquoi le parc de véhicules et de matériels techniques doit évoluer en conséquence afin de répondre de façon optimum aux contraintes techniques, tout en prenant en considération les enjeux environnementaux. Deux véhicules ont ainsi intégré la flotte des véhicules communaux dernièrement.

Un véhicule taillé pour la montagne : le transporteur AEBI



Au printemps 2025, la commune s'est équipée d'un transporteur agricole AEBI, un véhicule moderne et très polyvalent spécialement pensé pour répondre à nos besoins. Cet engin succède à l'ancien Unimog, longtemps utilisé

par les services techniques pour l'entretien hivernal. Désormais, c'est l'AEBI qui prend le relais pour assurer à la fois le salage des routes et le déneigement grâce à une étrave frontale. Plus compact et maniable, il ne nécessite pas de permis poids lourd et peut accéder facilement en montagne et chemins escarpés, là où l'Unimog était limité.

L'AEBI est équipé d'une benne dite « empirol », qui permet d'adapter son utilisation selon les besoins : transport de la mini-pelle, évacuation de matériaux ou acheminement de matériel en montagne. Son porte-outil renforce encore sa polyvalence : il peut accueillir différents équipements, comme une balayeuse ou une broyeuse. Même si la commune ne dispose pas encore de tous ces accessoires, cette compatibilité garantit une grande capacité d'évolution et offre de nombreuses possibilités pour les années à venir.

Un véhicule 100 % électrique : le Club-car



Équipé d'une cuve de 800 litres, le nouveau véhicule électrique Club-car a été acheté en 2024 pour faciliter l'arrosage et l'entretien des espaces verts dans le bourg ou à proximité immédiate. Il est spécifiquement dédié à l'arrosage des espaces publics et aux petits

travaux d'entretien dans le bourg. Sa motorisation illustre l'engagement de la commune dans une démarche de transition écologique. Cet investissement a été rendu possible grâce à l'aide financière de l'Etat, via la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 30,33 %.

Le parc roulant, c'est aussi :

Toyota Hilux 4x4

Véritable allié des terrains difficiles, ce pick-up robuste est indispensable pour accéder aux pistes de montagne. Il facilite le transport de matériel et permet la réalisation de nombreux travaux techniques.

Camion plateau Isuzu

Utilisé principalement pour le transport de matériaux (gravier, terrassements), il rend également de précieux services pour la logistique du quotidien : enlèvement d'encombrants, mise en place de signalétique ou déplacement de matériel divers.

Mini-pelle 3,5 tonnes

Compacte mais puissante, elle est idéale pour les travaux de voirie, le curage de fossés ou encore l'entretien ponctuel des réseaux d'eaux pluviales. Grâce au transporteur AEBI, elle peut être facilement déplacée jusqu'aux zones d'intervention. La commune la met également à disposition, ponctuellement, d'associations de montagne pour les corvées sur les chemins.

Chargeuse JCB 411

Cet engin polyvalent est l'un des plus impressionnants du parc communal. Équipé de plusieurs outils (godet, étrave, fourches palettiseuses), il permet d'intervenir sur une grande variété de chantiers : manutention de matériaux, déneigement ou aménagements lourds.

Véhicules légers Kangoo et Clio

Ils sont utilisés aussi bien par les équipes techniques qu'administratives pour les trajets professionnels du quotidien.

Minibus communal Primastar

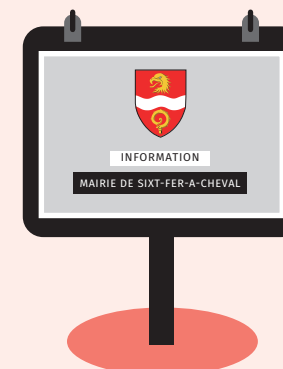
Toujours très sollicité, il est un atout précieux pour la vie associative et les activités collectives. D'une capacité de 9 places, il permet de transporter des groupes pour des sorties scolaires, des activités sportives ou des sorties culturelles comme Spectacl'O Bus, organisées par l'espace culturel.

MIEUX VOUS INFORMER, PAS À PAS

La commune s'efforce d'informer au mieux habitants et visiteurs, via différents outils de communication. Panneau lumineux, site internet, Facebook et Panneau pocket permettent de diffuser les informations municipales, les événements locaux, les alertes météo ou encore les travaux en cours. Des outils qui permettront également, à terme, de communiquer sur la gestion des flux sur nos sites touristiques.

CONTACTEZ-NOUS...

Vous êtes une association et vous souhaitez promouvoir vos événements sur notre panneau lumineux ?
Merci de contacter l'accueil de la mairie sur :
accueil@mairie-sixtferacheval.fr
ou au 04 50 34 44 25



PANNEAU LUMINEUX
INFORMATIONS MUNICIPALES
ÉVÉNEMENTS LOCAUX
ALERTES MÉTÉO



FACEBOOK
INFORMATIONS MUNICIPALES
ÉVÉNEMENTS LOCAUX
ALERTES MÉTÉO
OFFRES D'EMPLOI
<https://www.facebook.com/CommunedesixtFeraChevalfr>



SITE INTERNET
INFORMATIONS GÉNÉRALES
DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX
OFFRES D'EMPLOI
www.mairie-sixtferacheval.fr



PANNEAU POCKET
DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX
ALERTES MÉTÉO
TRAVAUX

APPLICATION SIMPLE ET GRATUITE

Téléchargez l'application sur votre smartphone ou tablette, recherchez "Sixt-Fer-à-Cheval", ajoutez-la en favori et activez les notifications. Aucune inscription n'est nécessaire !
Un moyen rapide et pratique de rester connecté à votre commune où que vous soyez !

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION PANNEAUPOCKET POUR RECEVOIR LES INFOS ET ALERTES DE VOTRE COMMUNE

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- Ouvrez PanneauPocket puis recherchez la commune, son code postal ou cliquez sur "Autour de moi". Recevez l'actualité en temps réel en cliquant sur le 📍.

BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com
L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".
© PanneauPocket



DES PROJETS PILOTÉS AVEC L'APPUI DU DISPOSITIF "VILLAGES D'AVENIR"

Lancé en décembre 2023, dans le cadre du plan France ruralités, le programme Villages d'avenir, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), accompagne des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. Parmi les 2 458 communes lauréates, Sixt-Fer-à-Cheval bénéficie à ce titre d'un Volontaire Territorial en Administration (VTA volet Expert), Nicolas Gogué-Meunier, chargé de piloter les projets dans la phase opérationnelle.



3 QUESTIONS À... NICOLAS GOGUÉ-MEUNIER

Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai travaillé à Sixt-Fer-à-Cheval de juin 1999 et juin 2002 comme chargé de mission Grand Site. Durant ces 3 ans, j'ai suivi les travaux de création des poches de stationnements au Fer à Cheval et la suppression du parking sur la « boucle » du Plan des Lacs. J'ai travaillé à la rédaction de la première convention multi-partenaire Grand Site signée en janvier 2021. J'ai ensuite conduit les mêmes étapes sur le Grand Site de Solutré-Pouilly-Vergisson et œuvré pour l'émergence et le développement du Réseau des Grands Sites de France. J'ai travaillé pour la politique Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental de la Drôme pendant 12 ans, puis sur la valorisation du patrimoine historique routier du massif du Vercors et ses routes vertigineuses. Me voici donc de retour dans la vallée du Giffre depuis le 20 janvier 2025.

Peux-tu nous présenter le dispositif Villages d'avenir ?

Ce dispositif propose un accompagnement pour les collectivités ne disposant pas de ressources suffisantes pour concrétiser des projets de développement visant

à dynamiser les petites communes (réhabilitation de bâtiments, réaménagement de centre-bourgs, développement de nouveaux services, etc.). Il prend la forme de conseils juridiques, financiers et d'études pour accompagner et orienter les élus vers les dispositifs et aides existants de l'État, comme des autres partenaires financeurs. Il peut aussi consister, et c'est le cas à Sixt-Fer-à-Cheval, en une aide financière directe pour le recrutement d'un chargé de projet. C'est dans ce cadre que j'ai été recruté pour une durée de 18 mois environ (voir p.8)

Quelles sont tes missions ?

J'ai la charge d'accélérer la concrétisation de plusieurs projets, mûrs mais nécessitant « qu'on s'y attèle » ! Ces projets se concentrent principalement autour de deux objectifs majeurs : la requalification du chef-lieu – avec le remplacement du pont Bacchetti et le réaménagement de la place de la Gare en particulier – et la requalification de l'arrivée au Cirque du Fer à Cheval, depuis Nambride. À noter que je travaille par ailleurs pour la commune de Châtillon-sur-Cluses, également lauréate Villages d'avenir, dans le but d'accompagner deux projets : la mise en valeur des ruines du Château de Faucigny et du Cuar dans le centre historique, ainsi que la réhabilitation de la zone humide du Cloiset et son ouverture au public.

LE CHEF-LIEU : DONNER L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE UNE HALTE DANS LE BOURG

La volonté de rendre le chef-lieu plus attractif pour inciter les visiteurs à s'y arrêter et non uniquement le traverser, l'idée n'est pas nouvelle... La place de la Gare ressemble à un champ de mine, et pourtant tout y est : commerces, Espace culturel, services techniques, maison de la Réserve naturelle, jeux, tables de pique-nique, distributeur bancaire, borne de recharge électrique, tri sélectif, etc. De plus, le bourg offre des vues uniques sur le Tenneverge et la Pointe de Sales, sans oublier le patrimoine avec l'ancienne gare fraîchement rénovée.

Alors l'idée ici n'est pas de tout chambouler, mais de « requalifier » l'espace public, à savoir mieux organiser les flux de circulation, dont l'arrivée par la Glière de la voie douce « Au fil du Giffre » depuis Mieussy et l'arrivée par le nouveau pont de la Glière à venir, mieux structurer les places de stationnement, redistribuer les fonctions ajoutées au fil des années ici et là, rénover toutes les surfaces dégradées, apporter de l'ombrage et du végétal, mieux faire exister les façades et vitrines des commerces de rez-de-chaussée des immeubles, mettre en lumière ces espaces. Le périmètre de travail s'étend de la sortie du prochain pont de la Glière jusqu'à la rue de la Gare, en embrassant l'ensemble de la place de la Gare, ce qui n'empêche pas de réfléchir au chef-lieu dans son ensemble.

Mandaté par la commune, le groupement Atelier des Cairns (paysagistes concepteurs), Imeos et Les Eclairagistes Associés, s'est penché depuis septembre 2025 sur une étude approfondie des aménagements à prévoir dans une phase opérationnelle, avec l'appui de premiers diagnostics établis depuis le relancement de l'Opération Grand Site. Un atelier de concertation ouvert aux habitants et commerçants s'est tenu le 25 novembre 2025. Les rendus sont attendus dès mars 2026 permettant à la future équipe municipale d'avoir toute la liberté de poursuivre ce dossier comme elle l'entend.

BUDGET PRÉVISIONNEL :

3 À 4 M€ HT

CALENDRIER :

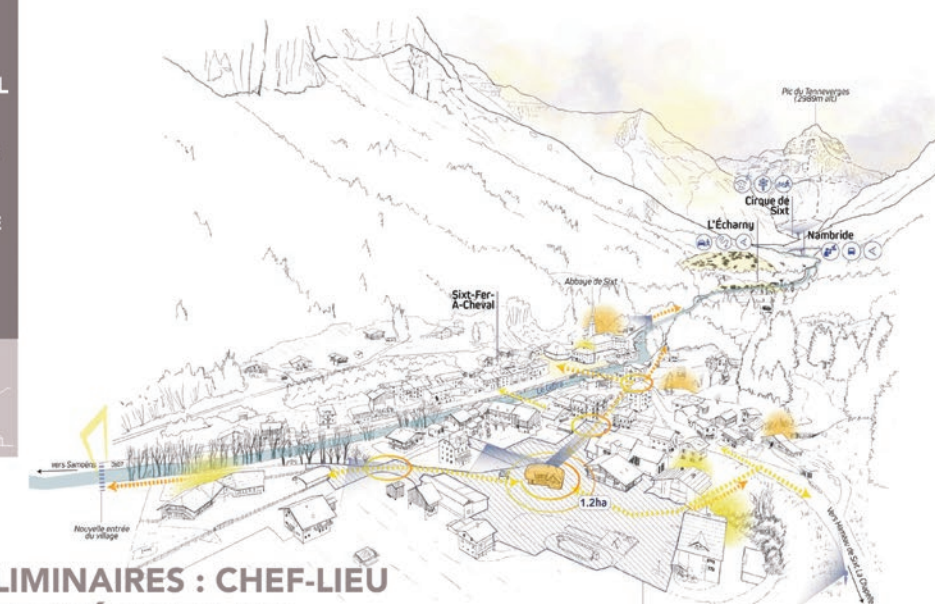
- **Juillet 2025** : désignation du maître d'œuvre (paysagiste et VRD)
- **Novembre/décembre 2025** : rendu des études préliminaires
- **Avril 2026** : examen des études préliminaires et priorisation des actions et d'un calendrier de travaux par la nouvelle équipe municipale
- **Septembre 2026** : rendu avant-projet/projet (selon priorisation des élus)
- **Printemps 2027** : obtention des autorisations et désignation des entreprises pour les travaux (selon priorisation des élus)
- **Printemps 2027** : premiers travaux sur site (selon priorisation des élus)

ÉTUDES PRÉLIMINAIRES SIXT-FER-À-CHEVAL

REQUALIFICATION DES
ESPACES PUBLICS ET
PAYSAGERS
- CHEF-LIEU ET CIRQUE
FER-À-CHEVAL -

DÉCEMBRE 2025

GRAND SITE
Sixt-
Fer à Cheval

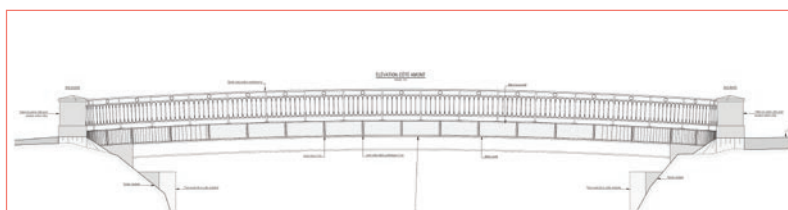


ÉTUDES PRÉLIMINAIRES : CHEF-LIEU RÉUNION INTERMÉDIAIRE N°2

16/12/2025



Place de la Gare



Adrien Fonlupt - Croisée d'Archi

DU PONT BACCHETTI

AU PONT COMMUNAL DE LA GLIÈRE

La catastrophe de Gênes (effondrement du pont Morandi le 14 août 2018) a interpellé les pouvoirs publics bien au-delà de l'Italie et entraîné une vaste campagne de diagnostics, en particulier auprès des petites collectivités qui ne possèdent en général pas d'ingénierie de suivi régulier de ses ouvrages d'art disséminés sur son territoire. Un diagnostic complet de la vingtaine de ponts que compte Sixt a eu lieu en juillet 2024, conduit à la demande de l'Etat par des professionnels experts. Le résultat est très encourageant, sauf pour le pont dit Bacchetti qui, compte tenu de son niveau de corrosion, a été définitivement fermé au mois d'août 2024 sur ordre de la préfecture. Ce pont avait été construit dans les années 1980, pour permettre un accès direct à la carrière Rossetto puis Bacchetti et ainsi isoler du bourg les nombreux allers-retours de camions inhérents au fonctionnement quotidien de la carrière. Bien que privé, bon nombre d'habitants l'empruntaient quotidiennement, rendant son usage factuellement public.

Un projet de remplacement du pont était déjà à l'étude, étayé par la volonté d'encourager les visiteurs à passer par la place de la Gare pour effectuer une pause et des emplettes avant de rejoindre les sites touristiques. Cette déviation, expérimentée il y a une dizaine d'années, avait permis de constater une hausse d'activité non négligeable des commerces du bourg. Avec la fermeture administrative du pont, il est apparu évident d'accélérer ce dossier pour également éviter le passage des camions dans le centre du village. En outre, le nouveau pont donnera la possibilité de mieux gérer les sens de circulation et facilitera les trajets du quotidien pour les résidents que son emplacement arrange.

De fait, en envisageant de tels usages, le pont doit posséder 2 voies et avoir un statut définitivement public, donc communal. Un plateau surélevé sur la RD907 permettra de « rattraper » la hauteur du pont et de réduire la vitesse d'arrivée à Sixt. L'entrée de ville sera avancée vers la caserne des pompiers et des fenêtres paysagères seront aménagées pour profiter des belles perspectives sur la pointe de Sales. Pour réaliser un ouvrage de ce type, une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée en ouvrages d'art a été désignée. Ainsi, le groupement NSR

BUDGET PRÉVISIONNEL : 1 239 926 € HT

Financiers prévisionnels	Montants prévisionnels
CEREMA – Programme National Pont Travaux (60 %)	743 956 € HT
Département de la Haute-Savoie (20 %)	247 985 € HT
Commune de Sixt-Fer-à-Cheval (20 %)	247 985 € HT
Total	1 239 926 € HT

CALENDRIER :

- **Mars 2025** : désignation du maître d'œuvre
- **Octobre 2025** : publication du DCE (dossier de consultation des entreprises)
- **Décembre 2025** : choix de l'entreprise attributaire du marché
- **Février-Mars 2026** : début des travaux pour 6 mois
- **Mise en service** : septembre 2026

(mandataire), STOA et Croisée d'ARCHI a été chargé de calibrer et dessiner le pont selon les demandes de la commune, de proposer des techniques constructives, des estimations financières, une esthétique et un calendrier de réalisation, tout en tenant compte des règles de la loi sur l'eau et celles liées aux monuments historiques (le pont est dans le périmètre des 500 m de l'Abbaye), du bon raccordement avec la route départementale 907, des sondages géotechniques pour vérifier la solidité des appuis sur les berges, ainsi que des réseaux à proximité du chantier (électricité, téléphonie, eaux potables et usées). C'est un autre maître d'œuvre (UpCY Structures) qui suit toutes les étapes du chantier, jusqu'à la mise en circulation. Iméos Ingénierie pilote le volet voirie sur et aux abords du pont.

LE « FOND DE CONCOURS » OU COMMENT TOUT ORGANISME PRIVÉ PEUT CONTRIBUER À LA DÉPENSE PUBLIQUE, ET VICE VERSA.

C'est un dispositif peu connu que la commune mobilise ici, sur la base d'une proposition libre et spontanée de l'entreprise Bacchetti. Cette dernière étant très intéressée par le remplacement du pont pour le bon fonctionnement de son activité, elle versera par le biais d'un « fond de concours » la somme de 100 000 € à la commune au titre de sa participation financière au projet de reconstruction. Pour l'entreprise, cette somme correspond peu ou prou au montant qu'elle aurait dû y consacrer si elle avait dû refaire le pont seule, pour ses propres besoins. Le fond de concours est très souvent employé dans le cas d'aménagements routiers (rond-point, bretelle de sortie, etc.) au bénéfice d'une entreprise privée.



ENCORE UN EFFORT, DE NAMBRIDE AU FER-À-CHEVAL

Quand on arrive au Plan des lacs, on est subjugué, ébahi en levant le regard... mais que se passe-t-il avant ? On vit une séquence d'approche, le plus souvent en voiture, avec une expérience plutôt diversement appréciable. En passant Nambride, le grand paysage est bardé de fils aériens, la route est jonchée de nids de poules, la signalétique est éclectique, l'emprise routière et des bas-côtés est très large, les passages de pont très bétonnés, la route est dangereuse pour les piétons et cyclistes, les cheminements vers le site peu intuitifs. On peut s'égarer, devoir marcher le long de la route, vouloir couper par les sous-bois, traverser des pare-terre de voitures...

C'est pour corriger l'ensemble de ces désagréments qu'une démarche de requalification est programmée, comme une forme de point d'orgue aux actions conduites depuis 25 ans sur le site. Il n'y aura pas de grands chamboulements, mais un soin tout particulier accordé à l'environnement dans lequel le visiteur évolue, en voiture comme à pied ou à vélo. Il s'agira, pas à pas, depuis Nambride, de recenser tous les « petits points noirs » que l'on rencontre, pour les traiter avec discrétion et subtilité, et surtout qualité. Comme pour le bourg, ce travail de requalification est l'affaire du groupement Atelier des Cairns et IMEOS.

Les élus ont souhaité disposer avant la fin de la mandature des études préliminaires (repérages de terrain, esquisses de solution en amont du projet, chiffrages) pour que la nouvelle équipe municipale puisse décider des suites à donner. Il suffira ensuite de commander la phase avant-projet, projet, et les travaux pourront suivre moyennant les régimes habituels d'autorisation, étant en site inscrit (aval) et classé (amont).

BUDGET PRÉVISIONNEL : 2 M€ HT

(dont 1.6 M€ consacré aux routes départementale, communale et aux enfouissements des réseaux aériens à Nambride)

CALENDRIER :

- **Juillet 2025** : désignation du maître d'œuvre (paysagiste et VRD)
- **Janvier 2026** : rendu des études préliminaires
- **Avril 2026** : examen des études préliminaires et priorisation du calendrier de travaux par la nouvelle équipe municipale
- **Septembre 2026** : rendu avant-projet/projet (selon priorisation des élus)
- **Printemps 2027** : obtention des autorisations et désignation des entreprises pour les travaux (selon priorisation des élus)
- **Automne 2027** : travaux sur site (selon priorisation des élus)

OPÉRATION GRAND SITE

LES ACTUALITÉS DU GRAND SITE DE SIXT-FER-À-CHEVAL

Fruit de plusieurs années de travail collectif, le projet Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval connaît aujourd'hui des avancées décisives. Après validation à l'unanimité de son programme d'actions par le ministère en charge de l'environnement, la démarche s'apprête à entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle.



Piloté par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG), en lien étroit avec la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, le Conseil départemental, la Région, l'État et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (CEN74), le Grand Site vise à allier préservation du patrimoine naturel, qualité architecturale et développement local durable. Voici un tour d'horizon sur les principales avancées de cette dynamique. Autant de signes d'une ambition partagée : faire de Sixt-Fer-à-Cheval un territoire exemplaire où la beauté du paysage devient le moteur d'un développement équilibré et d'un art de vivre préservé.

Le projet officiellement validé par le ministère

Le 27 mars dernier, la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP), qui supervise les demandes de label au sein des Ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique, a émis un avis favorable à l'unanimité au programme d'actions du Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval.

Cette décision constitue une étape déterminante vers l'obtention du label « Grand Site de France », reconnaissance nationale d'excellence pour la préservation et la mise en valeur des paysages emblématiques de la commune.

La délégation à l'entrée des Ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique

Le projet, piloté par la CCMG, repose sur quatre objectifs majeurs : préserver le patrimoine naturel et culturel, structurer une offre touristique durable, améliorer la qualité de vie des habitants et renforcer la gouvernance partagée du territoire.

Les membres de la commission ont salué la qualité du programme d'actions et la mobilisation des partenaires locaux.



Un projet à dimension intercommunale

Un programme clairement posé jusqu'en 2030

Le programme d'actions du Grand Site, adopté à l'unanimité en 2024, se décline en 37 actions concrètes.

Parmi les plus emblématiques : la réalisation d'un plan de paysage, la requalification du centre-bourg et du Cirque du Fer à Cheval, la création d'une voie verte entre les pôles d'hébergement et les sites naturels, ou encore la requalification de l'Auberge de Salvagny et du chalet de découverte du cirque du Fer à Cheval.

Ces actions traduisent une ambition partagée : préserver les paysages de Sixt tout en les rendant plus agréables à vivre et à visiter.

Le projet détaillé est consultable sur le site de la CCMG :
www.montagnesdugiffre.fr

Un pilotage renforcé

Depuis 2023, la CCMG assure la coordination du projet Grand Site, à la suite de la dissolution du syndicat mixte qui avait été créé pour une durée déterminée afin de relancer la démarche.

Ce changement assure une meilleure cohérence d'action à l'échelle intercommunale tout en laissant à la commune la maîtrise d'ouvrage des opérations locales.

Ce partenariat entre la commune de Sixt-Fer-à-Cheval, la CCMG, le Conseil départemental, la Région, l'État et de nombreux acteurs techniques (CAUE, CEN74, ONF, SEA74, SM3A...), illustre une volonté partagée : faire du Grand Site un modèle de développement équilibré entre attractivité et respect des milieux naturels.



Une présence précieuse pour sensibiliser les visiteurs

Un partenariat structurant entre la CCMG et le CEN74

Signée en 2025, la convention de partenariat entre la CCMG et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie (CEN74) formalise une collaboration exemplaire autour de la gestion des espaces naturels, de la sensibilisation du public et du suivi de la fréquentation.

Les deux structures travaillent conjointement à l'élaboration du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Sixt-Fer-à-Cheval/Passy, à la mise en place d'une signalétique harmonisée, et à l'organisation d'actions de sensibilisation (éco-volontaires, éducteurs, observatoire de fréquentation...).

Ce partenariat permet de garantir la cohérence entre les démarches de protection et les actions de valorisation touristique.



La mobilisation d'une expertise en matière de paysage a permis d'intégrer au mieux le parking du Lignon à son environnement.

Les éco-volontaires, ambassadeurs du Grand Site et de la Réserve naturelle

Chaque été, une équipe d'éco-volontaires sillonne les sentiers de Sixt-Fer-à-Cheval pour sensibiliser les visiteurs à la préservation du patrimoine naturel.

Encadrés conjointement par la CCMG et le CEN74, ces jeunes médiateurs accueillent et informent les visiteurs sur les sentiers du cirque du Fer à Cheval, de la cascade du Rouget et du vallon de Sales.

Une formation spécifique est organisée sur place, ouverte également aux agents des collectivités, pour renforcer la connaissance du territoire et améliorer l'accueil des publics.

Un Plan de Paysage à l'échelle du territoire

Lancé en 2024, le Plan de Paysage aide à mieux comprendre les évolutions du territoire et à anticiper les changements à venir.

Il vise à identifier les transformations progressives du paysage, à comprendre leur évolution et à construire une approche commune des aménagements.

Ce document stratégique permettra à terme de renforcer la cohérence des projets menés sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Des réalisations concrètes déjà visibles

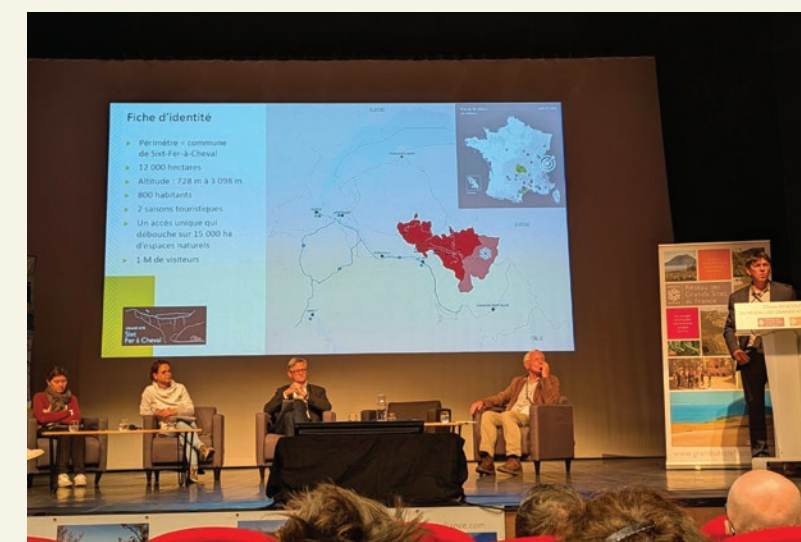
Depuis 2018, plusieurs opérations emblématiques ont déjà été menées : la valorisation paysagère du Cirque du Fer à Cheval, la requalification du camping du Pelly, la création du parking paysager du Lignon, la rénovation du pressoir du Mont, la charte signalétique du Grand Site ou encore les actions menées en matière de mobilité et de stationnement.

Ces réalisations prouvent qu'en travaillant main dans la main, il est possible d'allier la préservation des paysages, d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'offrir un meilleur accueil aux visiteurs.

Sixt à l'honneur lors des Rencontres nationales des Grands Sites de France

En octobre 2025, lors des Rencontres du Réseau des Grands Sites de France, Stéphane Bouvet, maire de Sixt-Fer-à-Cheval et président de la CCMG, a présenté devant les élus et gestionnaires de tous les Grands Sites de France la démarche locale menée dans le domaine de la préservation de la qualité architecturale et paysagère.

Son intervention a souligné la force du dialogue engagé avec les partenaires et les habitants afin de préserver l'identité du village et de lutter contre la standardisation des constructions et des aménagements, notamment à travers la diffusion du cahier de recommandations architecturales et paysagères, disponible sur le site internet de la commune.



Stéphane Bouvet présentant la démarche de Sixt-Fer-à-Cheval lors des Rencontres nationales des Grands Sites de France – un exemple reconnu de concertation locale au service de la qualité architecturale et paysagère.



Les participants de la formation nationale du Réseau des Grands Sites de France à la découverte du site de la cascade du Rouget.

Une formation nationale accueillie à Sixt

En mai 2025, Sixt-Fer-à-Cheval a accueilli la formation nationale "S'approprier la démarche paysagère" du Réseau des Grands Sites de France.

Animée par le paysagiste Alain Freytet, elle a réuni élus, techniciens et partenaires de toute la France autour d'un cas pratique : la requalification du site de la cascade du Rouget.

Croquis, lectures de paysages et échanges sur le terrain ont permis de partager l'esprit du lieu et de nourrir les futurs projets d'aménagement.

Un moment fort de partage d'expériences et de rayonnement pour la commune.

Un projet collectif tourné vers l'avenir

Le Grand Site de Sixt-Fer-à-Cheval est avant tout un projet collectif. Grâce à la mobilisation des élus, des habitants, des associations et des partenaires, le territoire avance vers un modèle de développement durable et harmonieux.

Les prochaines années seront consacrées à la requalification du centre-bourg, au développement des mobilités douces et à la mise en réseau des sites patrimoniaux.

Un objectif partagé : faire de Sixt-Fer-à-Cheval un lieu exemplaire où nature, patrimoine et qualité de vie se rejoignent.

S'informer et participer

Si vous souhaitez vous informer sur la démarche Grand Site, faire remonter vos interrogations ou y être associé, n'hésitez pas à consulter le site internet du Grand Site :

www.grand-site-sixt.fr



LE BOURG : UNE DYNAMIQUE ENGAGÉE

Le bourg évolue progressivement au fil des actions engagées par la commune. Soutien aux activités locales, maintien de services de proximité, organisation de rendez-vous saisonniers : autant d'initiatives qui, pas à pas, contribuent à faire vivre et soutenir le cœur du village.

Distributeur automatique : un service de proximité à faire vivre

Depuis 2023, un distributeur automatique de billets est à votre disposition au cœur du village. Mis en place à l'initiative de la commune et exploité par la société Loomis, cet équipement répond à une ambition claire : garantir l'accès à un service essentiel et faciliter le quotidien des habitants comme des visiteurs.

Maintenir un accès à l'argent liquide demeure indispensable, pour les personnes âgées, les touristes et les participants aux nombreux événements associatifs organisés tout au long de l'année. La présence d'un distributeur constitue également un véritable atout pour les randonneurs au départ de Sixt, ainsi que pour l'ensemble de nos commerces locaux.

Par son utilisation régulière, chacun contribue concrètement au maintien de ce service de proximité, indispensable à la vitalité et à l'attractivité de notre village.



Des bâtiments communaux au service de l'attractivité

Le centre du village reste un espace central de vie et de rencontres. Afin d'en soutenir l'activité, la commune met à disposition des locaux communaux destinés à accueillir des initiatives économiques, artisanales ou culturelles.

Cette démarche favorise l'installation et le maintien de services de proximité, au bénéfice des habitants comme des visiteurs, tout en contribuant à l'animation du cœur de bourg tout au long de l'année.

Cette action s'inscrit dans la continuité du projet de requalification du centre et de ses abords (voir p.13), avec l'objectif d'en améliorer progressivement l'attractivité et les conditions d'accueil.



Un rendez-vous saisonnier au cœur du village

Le P'tit Marché se tient à deux périodes de l'année sur la place du Tilleul : durant l'été, de la fin juin à début septembre, tous les lundis de 15h à 19h, et pendant les vacances scolaires de février pour une édition hivernale. Des producteurs et artisans locaux y proposent des produits du terroir et des créations artisanales, créant un moment convivial au cœur du village. À certaines dates, les Rencontres du Marché, organisées par l'Espace Culturel, offrent également l'occasion de rencontrer des auteurs locaux et d'échanger autour de leurs ouvrages. Si la fréquentation est aléatoire, ce rendez-vous constitue néanmoins une opportunité précieuse de soutenir les circuits courts, les savoir-faire locaux et les initiatives culturelles du territoire. La présence et la fidélité de chacun sont essentielles pour encourager les exposants et permettre à ce marché saisonnier de continuer à exister et à se développer.

UNE ANNÉE 2025 DENSE EN RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'EXPLOITATION

En France, chaque commune dispose d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, lui permettant de gérer ses affaires locales dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Au-delà des obligations légales et des missions administratives, la commune peut mettre en œuvre des initiatives volontaires, reflétant ses orientations politiques locales.

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval a donc choisi de confier à des partenaires, qu'elle choisit selon des procédures réglementées, la gestion d'activités « non obligatoires », telles que les remontées mécaniques et les pistes de ski, les refuges communaux ou encore le camping. Enfin, comme un propriétaire privé classique, elle administre son « domaine privé » en accordant des baux ou des conventions à des partenaires économiques.

Pour assurer le fonctionnement de ces services publics ainsi que celui des établissements commerciaux mis à disposition, la commune doit mettre en œuvre des procédures particulières, encadrées par des textes et recouvrant plusieurs étapes permettant d'aboutir au choix de ses futurs partenaires. Durant l'année 2025, plusieurs contrats sont arrivés à échéance notamment les délégations de services publics (DSP) pour la gestion des refuges communaux du Grenaïron et de la Vogealle mais aussi du fil neige de la Rirole (jardin d'enfants) ainsi que la convention d'occupation temporaire (COT) du Chalet-Restaurant du Fer à Cheval.

Concernant les refuges, la procédure de délégation de service public a été mise en œuvre par délibération du conseil municipal du 5 mai 2025. Les candidats intéressés étaient invités à déposer une offre de redevance à la commune. Au terme du délai de consultation, 4 candidats ont ainsi postulé. Après examen des offres et audition de l'ensemble des candidats, le conseil municipal, en séance du 17 novembre 2025, a retenu les candidats proposés par la commission de délégation de service public, à savoir les exploitants sortants :

- refuge du Grenaïron : Patrice Lavocat
- refuge de la Vogealle : Dominique Rabot et Doriane Téoule.

Bénéficiant d'une solide expérience dans la gestion de ces établissements recevant du public dans des sites isolés et disposant de larges compétences et de connaissances techniques, ces lauréats pourront pleinement assurer la gestion de ces refuges jusqu'au 30 avril 2032.

Autre dossier géré dans l'automne : l'exploitation du Chalet-Restaurant du Fer à Cheval, établissement implanté sur le domaine public communal et situé au cœur du cirque du Fer à cheval, contribuant très largement à l'accueil des visiteurs sur le site. La convention d'occupation temporaire (COT) signé en 2021 arrivait à échéance fin septembre 2025. La commune a donc engagé un « appel à candidats » mi-juillet afin de permettre aux candidats potentiels de se faire connaître, puis de proposer une offre de gestion et de loyer sur la base d'un contrat préalablement défini. Au terme de la procédure, deux candidatures ont été déposées. La commission en charge de l'examen des candidats a proposé de retenir l'offre de la SARL LCD (Laura Lenfant, Christelle Heraud, David



Chalet-Restaurant du Fer à Cheval - signature de la convention (Stéphane Bouvet, Christelle Heraud, Laura Lenfant, David Raymond)

Raymond) qui a été désignée attributaire de la convention d'occupation temporaire pour une durée de 5 ans.

Dans un autre registre que celui des établissements recevant du public (refuges, restaurants ou locaux commerciaux), la commune vient de renouveler la convention de délégation de service public à l'ESF Samoens-Sixt pour l'exploitation du fil neige de la Rirole. Bien que propriété de l'ESF, l'exploitation de cet équipement de transport de personnes, considéré de service public, est soumis à une procédure de DSP similaire à celles des refuges. Au terme de la procédure initiée par délibération du 30 juin 2025, l'ESF, seule candidate à l'exploitation de cet équipement, a été reconduite par convention qui prend effet à compter de la saison 2025/2026 pour se terminer à la fin de la saison d'hiver 2029/2030.

Rappelons à cette occasion que le domaine skiable, à l'exception de la zone du jardin d'enfants confiée à l'ESF Samoens-Sixt, est exploité par Grand Massif Domaines Skiables dont l'échéance de la convention d'exploitation a été fixée au 30 septembre 2029, comme le prévoit l'avenant signé à l'automne 2025.

LA COMMUNE, UN ACTEUR DANS LA DYNAMIQUE ÉVÈNEMENTIELLE

Tout au long de l'année, des animations et des événements font vivre le village, aussi bien pour les habitants que pour les visiteurs de la vallée ou de passage. Pour la plupart organisés par des associations, ces temps importants qui contribuent à la qualité du cadre de vie sont soutenus, directement ou indirectement, par la commune, parfois organisatrice elle-même. Avec la Fête de la Terre en point d'orgue, l'année 2025 aura été particulièrement riche en moments forts, dont voici les plus marquants.



6-7-8 JUIN
VÉLO VERT FESTIVAL

Partenaire institutionnel



7-8 JUIN
TRIAL 4X4

Mise à disposition gracieuse
des terrains communaux



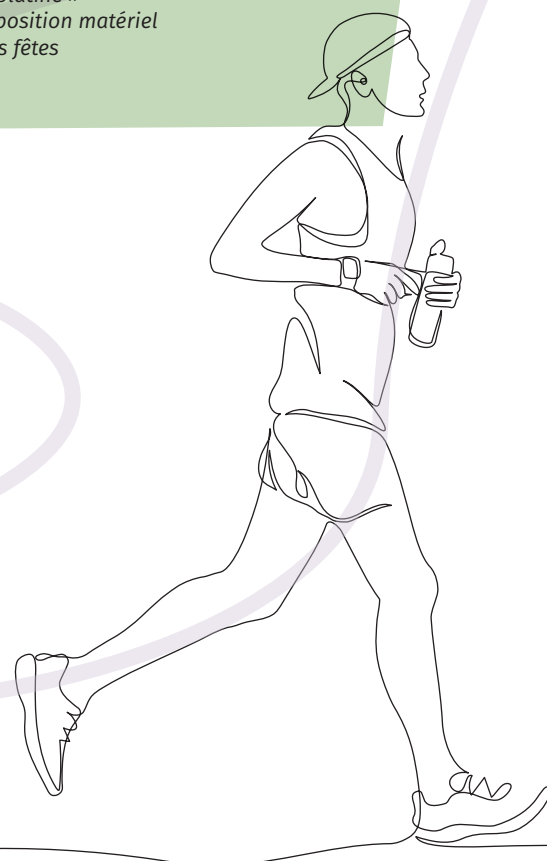
13 JUILLET
FÊTE NATIONALE

Organisation, avec Haut-Giffre Tourisme,
l'APE et l'harmonie



13-14-15 JUIN
ULTRA TRAIL DU HAUT-GIFFRE

Partenaire territorial et financier
« Soutien platine »
Mise à disposition matériel
et salle des fêtes



DU 16 JUILLET AU 20 AOÛT
MUSIC'O JARDIN

Co-organisation, avec l'association MOJ
et Haut-Giffre Tourisme



© Cyrille Jean

Concert de Luiza, l'artiste
incontournable de l'été 2025



© Cyrille Jean

Créés en 2016 par l'Office de Tourisme de Sixt, les concerts Music'O Jardin n'ont pas cessé d'évoluer pour devenir aujourd'hui un festival reconnu dans la vallée et au-delà, comme en témoigne la diversité des publics accueillis. Reprise par la commune après la crise sanitaire, l'organisation d'un tel festival par la collectivité atteignait ses limites : manque de bénévoles, sources de financements limitées, absence d'agent dédié à l'événementiel, etc.

Inscrite sur la feuille de route de l'équipe municipale, la création d'un comité des fêtes en charge de piloter, entre autres, le festival était souhaitée et a finalement conduit à la création en 2025 d'une association qui, selon la volonté des membres

fondateurs, se concentrera dorénavant uniquement sur l'organisation de Music'O Jardin, étant donné la charge de travail déjà conséquente. Le statut associatif permet désormais une meilleure appropriation du festival par les habitants, une capacité d'auto-financement, la recherche de sponsors et partenaires privés, une meilleure répartition des tâches en lien avec le directeur artistique, etc.

La participation financière de la commune reste quant à elle inchangée, prenant maintenant la forme d'une subvention versée selon une convention d'objectifs établie entre l'association et la commune.

**Vous souhaitez intégrer l'équipe des bénévoles
et participer à l'aventure Music'O Jardin ?**

Faites vous connaître !

Contact : festival.musicojardin@gmail.com



Reconstitution des scènes de vie et des métiers d'autrefois.

2 AOÛT
FÊTE DE LA TERRE

Soutien financier (chapiteau)
Mise à disposition du matériel
événementiel et du garage communal
Coordination avec les agents communaux



© David Casartelli

10 ans après
la dernière édition,
cette fête de la
Terre 2025 était
particulièrement
attendue, avec
Bangor en invité
d'honneur



© Stéphane Mauger



© David Casartelli



3 AOÛT
15 ANS DU JUMELAGE

Co-organisation, avec le comité de jumelage. Soutien financier



Annaïck Huchet
(maire de Bangor)
Marc Anthoine et
Stéphane Bouvet



20-21 SEPTEMBRE
JOURNÉES EUROPÉENNES
DU PATRIMOINE

Organisation et coordination
des visites



15-16 NOVEMBRE
RENCONTRES BIEN-ÊTRE

Mise à disposition de la salle des fêtes



20 DÉCEMBRE
MARCHÉ DE NOËL

Organisation, avec Haut-Giffre Tourisme
et les associations locales



Ambiance chaleureuse devant les chalets

AUTRES ANIMATIONS

Concerts, bals, théâtre, loto, concours de belote, spectacles, conférences ... Nombreuses sont les autres animations qui jalonnent le calendrier tout au long de l'année, grâce au tissu associatif très important. Une partie d'entre elles sont organisées par Haut-Giffre Tourisme et l'Espace culturel, qui disposent de la mise à disposition de la salle des fêtes ou autre salles communales pour toute animation en accès libre. Il en est de même pour les concerts gratuits, comme ceux de l'harmonie municipale et de la chorale la Sizère par exemple. La commune accompagne également des moments festifs de l'école publique en accueillant à la Reine des Alpes les spectacles de Noël et de fin d'année.

ACTIONS SOCIALES : DU NOUVEAU POUR LES JEUNES... ET LES MOINS JEUNES

Avec « Loisirs pour tous » pour les 6-14 ans et l'organisation d'un temps de rencontre supplémentaire pour les + de 65 ans, les actions menées par la commune au profit des jeunes et des aînés ont évolué ces dernières années.

Pour nos jeunes, un accès aux loisirs élargi

Jusqu'en 2021, la commune accompagnait la jeunesse sizère dans la découverte et la pratique du ski, en octroyant une participation financière à l'achat de forfaits saison, en partenariat avec le ski-club, sur la base d'un tarif remisé proposé par le délégataire du domaine skiable (Grand Massif Domaines Skiables). Il s'agissait alors de l'opération *Ski pour tous*, présente également dans certaines communes voisines. Les difficultés rencontrées pour mener à bien cette opération qui manquait d'un cadre précis, d'une part, et la volonté de voir évoluer l'offre des activités, d'autre part, ont poussé l'équipe municipale et sa commission jeunesse à travailler sur un nouveau dispositif d'aide simplifié et plus large, en l'ouvrant à toute activité sportive mais aussi artistique ou culturelle, par le biais d'un nouveau dispositif *Loisirs pour tous*. L'idée est ainsi d'encourager la pratique régulière d'activités de loisirs auprès d'une structure (club, école, association) ou d'un professeur indépendant (musique, théâtre, etc.) par le biais d'une participation financière de la commune à hauteur de 60€ par an et par enfant âgé de 6 à 14 ans. Ce dispositif se déploie en partenariat avec les différentes structures de la vallée qui ont accepté le concept, basé sur des modalités simples. Les familles remplissent un formulaire auprès de la mairie en indiquant la structure souhaitée. Après l'accord de la structure, le jeune se voit remettre une contre-marque nominative appelée *chèque loisirs* avec laquelle il paye son inscription. La structure facture ensuite à la mairie le montant cumulé des chèques perçus. Au formulaire s'ajoute le règlement du dispositif indiquant entre autres les conditions d'éligibilité. Les demandes s'étalent sur l'ensemble d'une année scolaire, du 1er septembre au 31 août de l'année suivante, en fonction des activités choisies. Car, si certaines sont calées sur l'année scolaire, d'autres activités sont saisonnières comme le ski et le patinage l'hiver ou la natation au printemps. Le dernier bilan clôturé (2024/25) fait état de 55 enfants bénéficiaires auprès de 20 structures. Si le ski et l'école de musique occupent les premières places, pas moins de 11 autres activités ont été choisies par les jeunes sizères et sizerets, démontrant ainsi la pertinence de *Loisirs pour tous*.

EN SAVOIR PLUS

Loisirs pour tous : demande de financement et règlement du dispositif à retirer en mairie ou à télécharger sur :

www.mairie-sixtferacheval.fr



Pour nos aînés, plus de temps d'échange

Si dans nos contrées, le confinement dû au Covid-19 a globalement pu être vécu plus facilement qu'en milieu urbain, il n'en demeure pas moins vrai qu'il a été difficile pour certains de nos aînés, coupés de contact extérieur. Cette crise a mis en exergue le besoin de recréer plus de lien social pour cette tranche d'âge. La commune a donc décidé d'augmenter l'enveloppe budgétaire allouée aux paniers garnis du nouvel-an au profit d'une sortie annuelle ouverte à tous les + 65 ans, et ce, en complément du repas annuel toujours très apprécié à l'automne. Après une année 2023 où nous sommes restés à Sixt pour des visites guidées de l'abbaye et de l'église (où il a été présenté le plan pluri-annuel de travaux), il a été proposé en 2024 une journée à Sévrier avec deux visites au programme; celle du musée Paccard puis celle de l'éco-musée du Lac d'Annecy sur les costumes haut-savoyards. 35 personnes ont répondu à l'invitation, avec déjeuner sur les bords du lac. En 2025, ce sont 45 aînés qui ont pris la direction d'un autre lac, le Léman, pour une journée à Evian. Au programme, visite de l'usine d'embouteillage des Eaux Évian, déjeuner là encore sur les bords du lac, puis visite guidée de la ville et de son histoire. Toujours abordées sous le prisme du patrimoine, ces journées se veulent conviviales et connaissent un franc succès auprès de nos aînés.

ESPACE CULTUREL

UN LIEU DE SERVICES ET DE RENCONTRES AU CŒUR DU VILLAGE



Créé en 2013 pour pallier à la disparition de la bibliothèque municipale puis de La Poste, l'espace culturel est un lieu multi-services. Situé place de la gare, ce local accueille l'Agence Postale Communale, une librairie de montagne - presse et la médiathèque. Pensé pour accueillir le public, local et de passage, dans une ambiance conviviale, l'espace culturel est devenu au fil des années un lieu central dans la vie de la commune.

Horaires d'ouverture de l'espace culturel

Tout au long de l'année

Lundi	8h30-12h30 - 16h30-18h30
Mardi	8h30-12h30
Mercredi	8h30-12h30 - 16h30-18h30
Jeudi	8h30-12h30
Vendredi	8h30-12h30
Samedi	8h30-12h30

Pendant les vacances scolaires d'été et d'hiver

Lundi	8h30-12h30 - 16h30-18h30
Mardi	8h30-12h30 - 16h30-18h30
Mercredi	8h30-12h30 - 16h30-18h30
Jeudi	8h30-12h30 - 16h30-18h30
Vendredi	8h30-12h30 - 16h30-18h30
Samedi	8h30-12h30

Postières, libraires, bibliothécaires, animatrices... Véronique et Orélia vous accueillent tout au long de l'année à l'espace culturel.



Vous souhaitez contacter l'espace culturel ?

Sur place au 37 place de la gare, Sixt-Fer-à-Cheval

Par téléphone au 04 50 90 01 49

Par mail à espaceculturel@mairie-sixtferacheval.fr

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les services postaux à deux pas de chez vous !

Vous trouverez à l'Agence Postale Communale les services postaux courants :

- Envoi de courriers et colis en France et à l'étranger,
- Vente de timbres-poste,
- Vente d'enveloppes et de prêt-à-poster,
- Dépôts d'objets et de lettres recommandés, retrait d'instances,
- Procuration, réexpédition de courrier,
- Services financiers La Banque Postale : retrait et versement, dépôt de chèque,
- Vente de cartes sim et forfaits La Poste Mobile.

La levée du courrier se fait à 11h45 du lundi au vendredi et à 10h30 le samedi.

L'APC de Sixt-Fer-à-Cheval dépend du bureau de Poste de Cluses. Sa présence, ainsi que celle des agences de Verchaix et Châtillon-sur-Cluses, permet de garantir un service de proximité dans la vallée.

La pérennité de ce service est liée à sa fréquentation, pensons à nous y arrêter !

Comment fonctionne une Agence Postale Communale ?

Une convention est signée entre La Poste et la commune. Elle prévoit que cette dernière fournisse le local de l'agence et qu'un ou plusieurs agents communaux assurent les prestations postales, y compris des services financiers de dépannage. En contrepartie, La Poste verse à la commune une indemnité compensatrice, qui couvre la rémunération des personnels ainsi que la part du coût du local affecté à l'agence postale.



LA LIBRAIRIE DE MONTAGNE - PRESSE

Pour s'informer et se faire plaisir

Documentaires, guides, récits, romans, littérature jeunesse : la librairie propose un large choix de livres sur le thème de la montagne mais aussi des cartes postales, cartes événements, cartes IGN et quelques jeux. Si vous avez un cadeau à faire, vous y trouverez votre bonheur ! Les principaux titres de la Presse Quotidienne et Régionale y sont également disponibles, ainsi que de nombreux magazines.

LA MÉDIATHÈQUE-LUDOTHÈQUE

L'accès pour tous à la lecture

Les missions des bibliothèques territoriales sont de « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture » (Loi Robert).

La médiathèque de Sixt-Fer-à-Cheval s'attache à remplir ces missions. Dans un espace accueillant, de nombreux ouvrages sont à la disposition des lecteurs qui peuvent les emprunter ou s'installer sur place pour les consulter. Les enfants aiment se lover confortablement au milieu des coussins pendant que les parents dégustent un café ou profitent de l'accès libre à internet.

Les élèves de l'école de Sixt-Fer-à-Cheval bénéficient de l'abonnement gratuit et d'une séance par mois à la médiathèque. Ils ont la possibilité de rapporter un livre de leur choix à la maison et une animation leur est proposée : lectures à l'aide d'outils d'animation (kamishibai, raconte-tapis, tablier de comptines), projections, jeux, ateliers... L'accès à la médiathèque est gratuit et ouvert à tous, venez y faire un tour !

La médiathèque en quelques chiffres

- 480 inscrits, 200 emprunteurs actifs dont 119 enfants
- 2400 prêts par an
- 3093 livres (dont 500 mis à disposition par la bibliothèque Départementale Savoie Haute-Savoie Biblio), 112 jeux, 139 DVD



Abonnement annuel famille : 20€

Abonnement annuel adulte : 15€

Abonnement annuel -18 ans : 10€

Abonnement vacances 1 semaine : 10€

Les bénévoles, une aide précieuse à la médiathèque.

Ils participent au choix des ouvrages, à la gestion du fonds, aux animations, à l'accueil des classes et peuvent bénéficier de formations gratuites. Vous aimez les livres et les échanges ? Rejoignez notre équipe de bénévoles !

L'ACTION CULTURELLE

Un programme varié pour tous les publics

Des spectacles pour tout-petits aux projections pour Sixt Loisirs en passant par le théâtre ou les ateliers d'écriture, tout au long de l'année l'espace culturel propose des animations pour tous les âges.

Spectacl'Ô Bus

On s'occupe de tout ! On réserve les places de spectacle au tarif groupe, on vous emmène et, si vous êtes abonné à la médiathèque, vous bénéficiez d'une réduction supplémentaire. Ambiance garantie dans le mini-bus !

Les ateliers

Petits et grands, apprenez à faire de belles choses de vos mains. Poterie, aquarelle, laine feutrée, ateliers créatifs, il y en a pour tous les goûts.

Pour le très jeune public

Moments lecture, spectacle, ils sont tout-petits mais ils adorent ça.

Apéro-dictées

Pour tester son orthographe dans la détente et la convivialité. Les habitués en redemandent !

Théâtre, soirées à thème

L'espace culturel vous propose des soirées culturelles gratuites à Sixt-Fer-à-Cheval.

Projections pour Sixt Loisirs

Théâtre ou cinéma, les membres de l'association passent à chaque fois un bon moment, sans oublier le goûter qui suit.

Cycles de conférences

Patrimoine, Science et Nature : des intervenants de qualité sur des sujets qu'on prend plaisir à approfondir.

Rencontr'Ô Marché

Venez échanger et vous faire dédicacer les livres des auteurs locaux sur le P'tit Marché de Sixt.

Festivals

L'espace culturel participe au festival jeunesse « Des livres...et moi » organisé par la médiathèque de Samoëns et aux « Feuilles d'automne » qui grâce à Criou Livres ont lieu chaque automne dans la vallée.

Vous souhaitez recevoir le programme d'animations ? Envoyez-nous un mail à espaceculturel@mairie-sixtferacheval.fr !

LES TROPHÉES HONORIFIQUES DE SIXT-FER-À-CHEVAL L'ENGAGEMENT LOCAL MIS À L'HONNEUR

En 2021, le conseil municipal a décidé de créer les trophées honorifiques de Sixt-Fer-à-Cheval. À la manière des médailles de ville, ces distinctions viennent récompenser les personnes qui ont œuvré, d'une manière ou d'une autre, pour la collectivité.



Les trophées, qui prennent la forme de pavés de bois du tilleul qui a majestueusement trôné sur la place jusqu'en 2018, ornés d'une plaque gravée et numérotée, sont décernés aux personnes ayant répondu à l'un des critères suivants:

- honorer un acte de bravoure,
- récompenser un service important et reconnu au sein de la collectivité,
- remercier un donateur exceptionnel,
- récompenser un acte ou un ensemble d'actes particulièrement remarquables,

Un comité d'attribution est chargé d'en désigner les récipiendaires. Chacun de ses membres est en droit de proposer une ou plusieurs personnes. Renouvelé chaque année, ce comité se réunit au moins une fois et se compose de :

- le maire en fonction,
- 2 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal,
- 1 jeune de 18 à 25 ans résidant à Sixt et tiré au sort sur la liste électorale,
- 1 aîné de plus de 65 ans résidant à Sixt et tiré au sort sur la liste électorale,
- 1 président d'association (ou son représentant) tirée au sort
- 1 ancien récipiendaire du trophée, tiré au sort parmi ceux qui n'ont jamais fait partie du comité.

Les trois premiers trophées ont été décernés en 2022 à **Pierre Moccand** et **Béatrice Pin** pour leur engagement au cours de leurs mandats de maires ainsi qu'à **François Mogenet**, ancien conseiller général qui pendant 17 ans a apporté tout son soutien à la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

Réunis à nouveau en septembre 2025, les membres du comité d'attribution ont fait le choix d'attribuer un trophée honorifique à trois récipiendaires :

Paul Deffayet pour sa contribution active à la création d'associations et événements (ski nordique, VTT) ses nombreuses années de présidence de l'Association Foncière Pastorale et une implication sans faille au sein des donneurs de sang ; **Nicolas Scuri** pour sa contribution au devoir de mémoire à travers la recherche d'archives et témoignages de l'histoire locale ayant conduit à la mise en place, sur son temps libre et à ses frais, de deux expositions sur les guerres mondiales 1914-1918 et 1939-1945 ; **Marie-Jeanne Sticker** pour son investissement dans le développement du ski à Sixt et la création de son école, ainsi que la transmission enthousiaste de son amour de la montagne et du ski au cours d'une belle carrière - toujours en cours ! - de ses «métiers passion» d'accompagnatrice en montagne et monitrice de ski.

Les récipiendaires se voient remettre leur trophée lors de cérémonies à la fois solennelles et conviviales, entourés de leur famille et les invités de leur choix. Les membres du conseil municipal leur adressent à nouveau toutes leurs félicitations pour cette distinction amplement méritée !



Pierre Moccand, Béatrice Pin et François Mogenet ont reçu les premiers trophées de Sixt-Fer-à-Cheval des mains de Stéphane Bouvet en 2022.



Le comité d'attribution des trophées 2025 : Stéphane Bouvet (maire), Emmanuel Moccand-Jacquet (conseiller municipal), Yoan Mogenier (conseiller municipal), Frédérique Jacquier (représentant l'association USAC), Béatrice Pin (ancienne récipiendaire), Victoria Monet (représentant les -25 ans), Germain Denambride (représentant les + 65 ans).



Paul Deffayet, Nicolas Scuri et Marie-Jeanne Sticker, récipiendaires des trophées honorifiques 2025.

LE PATRIMOINE VERNACULAIRE, UN HÉRITAGE À PRÉSERVER

Chapelles, croix, bassins, oratoires... la commune de Sixt-Fer-à-Cheval présente un patrimoine vernaculaire très riche. Si chaque année la commission patrimoine s'attache à effectuer des travaux d'entretien et de rénovation, dans le respect des techniques et matériaux originaux, les sizerets participent également activement à la préservation de ce patrimoine par des actions bénévoles.



La croix du cimetière a été réparée par Alex Gaydon, tailleur de pierre à Morzine.



Phase finale de rénovation de l'oratoire de Salvagny par Alex Gaydon.



Roland Mogenier et la croix de Sales



Mise en place de la croix du Collet d'Anterne par Fabrice Anthoine, Jean-François Galliot et Gérald Tomassino



Bénédiction de la croix du Frenalay.

Depuis quelques années, la mairie fournit le bois (mélèze) aux habitants qui souhaitent refaire des croix dans les hameaux / montagnes. Il est ensuite scié gracieusement par Marc et Jean-Paul Deffayet. 9 croix ont déjà été fabriquées : les croix du Collet d'Anterne et d'Anterne par Guillaume Mogenier ; la croix du Brairet par Jean-Luc Deffayet et celle du Vivier par Mathieu Bonnaz pour les habitants ; les croix du Déchargeux, de Sales, du pont de Sales et de l'Esprit par Roland Mogenier ; la croix du Frenalay par Fabrice Richard. En cours : la croix de la Cascade Rouget par Gabriel Barbier.



réparation des croix du Pelly et de Lavoisière par les services techniques.



Restauration d'un caveau et de la croix sur le parvis de l'église, par l'entreprise Jacquet.



Corvée à Notre Dame des Grâces et Salmoiry par les habitants du bas des Tines au printemps 2022. Les arbres bouchant la vue sur Notre Dame des Grâces ont été abattus par Arnaud Husson-Charlet pour la commune.



Restauration des plaques 1939/1945 et Guerre d'Algérie du Monument aux Morts.



Bassins : le casse-tête de la gestion de la consommation d'eau.

Face au coût exorbitant de la consommation d'eau des bassins facturée par Suez puis Veolia, la commune a décidé d'en fermer certains. Sur les bassins restant alimentés, des vannes programmables ont été posées afin de couper l'eau de 23h à 7h30.

Pour les bassins des Faix, de Salvagny, de la Feuille d'Erable et du Molliet, des travaux ont été réalisés ou sont en cours de réalisation afin de les brancher directement sur des sources. Le raccordement du Bassin du bas du Fay à une source est à l'étude. Suite à ces mesures, la facture d'eau annuelle de la commune a été réduite d'environ 50%.

Bassin de Maison-Neuve, équipé d'une vanne.

Rénovation du pressoir du Mont grâce à la souscription de la Fondation du Patrimoine

Daté sur son fronton de 1863, le pressoir du Mont était principalement utilisé à l'automne afin de presser les pommes et poires des vergers situés aux abords du hameau. Il servait également à produire de l'huile de noix, jusqu'à la disparition des noyers au Mont lors d'une importante vague de froid en février 1956. Le pressoir du Mont constitue un élément patrimonial emblématique de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

En collaboration avec l'association Les amis du Mont, la commune a souhaité réhabiliter ce pressoir. Pour cela, un appel aux dons a été lancé avec la Fondation du Patrimoine et a rapporté 7 363 €.

5 961 € ont été affectés au pressoir et l'excédent de 1 402 € a pu être utilisé pour la réfection de l'escalier du clocher de l'église Sainte Marie Madeleine. Cette rénovation a reçu le soutien financier du Département de la Haute-Savoie, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de la Fondation du Patrimoine.

Les travaux, d'un montant total de 20 394 € HT, ont été effectués par les entreprises Scuri Maçonnerie et Mogenier SARL en 2022. La famille Barbier a fourni le bois, et le sciage du bois a été offert par Marc et Jean-Paul Deffayet.

Le toit du four à pain du Mont a été également refait par l'association des amis du Mont, avec une participation financière de la commune.



Le pressoir après travaux.



Le pressoir avant travaux



Patrimoine divers



© Marie-Agnès Demillier

La maquette du train Annemasse-Sixt

Peut-être l'avez-vous vue à l'abbaye où elle est visible depuis l'été 2023 ?

Offerte par Christian Gosse à la mairie de Sixt-Fer-à-Cheval, cette maquette représente la partie sizer de la ligne CEN Annemasse-Sixt depuis le tunnel.

Durant une décennie, Christian Gosse a reproduit une partie de cette ancienne ligne à l'échelle 1/87°. Ce grand passionné de modélisme ferroviaire a réalisé toutes les pièces de la maquette à partir de matériaux bruts (bois, ciment) et d'éléments naturels (lichen, branches de thym...). Cette maquette a remporté le premier prix du salon mondial de la maquette à Paris en 2004 !

La mairie remercie chaleureusement M. Gosse pour ce don.

Expositions estivales à l'abbaye

Cet été, 3 expositions ont cohabité au rez-de-chaussée de l'abbaye de Sixt, mis à disposition de la mairie par le Département de la Haute-Savoie qui en est propriétaire.



« À la croisée des siècles » de Garry Pycroft. Cet artiste crée des images mêlant passé et présent à partir de cartes postales anciennes et de vues actuelles de différents lieux de Sixt-Fer-à-Cheval.



« Regards montagnards » de l'atelier de peinture de Samoëns. Peintures à l'huile réalisées par de talentueux artistes amateurs.



« Giffre en guerre » de Nicolas Scuri. Une exposition très riche en objets, documents et informations sur la deuxième guerre mondiale dans la vallée du Giffre. Nicolas a également proposé bénévolement plusieurs visites commentées au long de l'été ainsi qu'une conférence à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine.

FAITES PARLER VOS GRENIERS !

SAUVEGARDER, VALORISER, PARTAGER, TRANSMETTRE LE PATRIMOINE SIZERET.



En 2022, la commission patrimoine au sein du conseil municipal a décidé d'organiser une collecte de mémoire dans le but de préserver le patrimoine matériel et immatériel de Sixt-Fer-à-Cheval. Un comité de pilotage a été mis en place et, avec l'aide d'Hélène Maurin, directrice des Archives Départementales, le projet a vu le jour sous le nom de Faites parler vos greniers ! Cette collecte a pour objectif de récolter des documents retraçant la vie quotidienne ou les faits marquants de l'histoire de la commune. Ils sont ensuite numérisés, puis archivés et valorisés. C'est une opération qui s'inscrit sur le long terme, la base de données ainsi obtenue étant vouée à s'enrichir au fil des années.



COMITÉ DE PILOTAGE

Il est composé de personnes choisies pour leurs compétences en matière de patrimoine ou d'archivage et de membres de la commission patrimoine :

- **Stéphane Bouvet**, maire de Sixt-Fer-à-Cheval
- **Jean-Marc Moccand**, élu délégué au patrimoine
- **Valérie Monet**, élue membre de la commission patrimoine
- **Mathieu Battais**, chargé de mission Grand Site
- **Jacques Brun**
- **Suzanne Ducroz**, guide du patrimoine
- **Sabrina Durnat**, guide du patrimoine
- **Mathilde Gonant**, directrice de l'école de Sixt-Fer-à-Cheval
- **Guillaume Mogenier**
- **Florian Odin**, archiviste
- **Arlette Rubaud**
- **Nicolas Scuri**

Son rôle est d'organiser la collecte, de participer à la numérisation et à la saisie et de mettre en œuvre la valorisation des documents.

Comment ça marche ?

La personne possédant des documents qu'elle souhaite sauvegarder contacte la mairie ou un membre du comité de pilotage. Ses documents lui sont ensuite empruntés le temps de la numérisation, puis rendus. Elle en reste le seul propriétaire.

Un contrat de mise à disposition de documents d'archives est signé entre la commune de Sixt-Fer-à-Cheval et le contributeur. Les documents numérisés sont classés et toutes les informations qui s'y rapportent sont saisies sur un serveur sécurisé. À ce jour, plus de 8000 fichiers ont été numérisés, dont 4800 cartes postales recto verso issues d'une collection privée. Parmi ceux-ci, environ 1500 sont consultables sur le site internet. Avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Sixt-Fer-à-Cheval a investi dans du matériel de numérisation :

- Un PC dédié,
- Un scanner A3 permettant de scanner les diapositives et les négatifs,
- Un scanner à cartes postales,
- Un convertisseur de cassettes audio.

Le contrat de mise à disposition de documents d'archives

Il encadre l'utilisation qui sera faite des numérisations.

Principaux points :

- La commune supporte tous les frais.
- Un inventaire des documents mis à disposition est établi en 2 exemplaires.
- Les numérisations seront utilisées dans le respect du droit à l'image et du droit à la vie privée.
- Le prêteur donne le droit à la commune d'utiliser les numérisations uniquement à des fins non commerciales. Pour une utilisation à des fins commerciales, une autorisation devra être demandée au prêteur.
- Les numérisations pourront être communiquées au public directement par consultation ou par le biais d'expositions, de supports de communication, d'Internet, de publications, etc...



faitesparlervosgreniers.fr

LE SITE INTERNET

Mis au point par le prestataire labsis et patiemment alimenté pendant plusieurs mois par Marie-Agnès Demillier et Lise Mogenier, le site internet faitesparlervosgreniers.fr est en ligne depuis l'été 2025.

Vous pouvez le parcourir au hasard ou, grâce au moteur de recherche, sélectionner les documents à travers de nombreux critères : lieu, thème, date, noms...

Attention, vous risquez de perdre la notion du temps, à passer d'une archive à l'autre !

Tous les documents auxquels vous avez accès sur ce site ont été mis à disposition de la mairie par des personnes qui en sont propriétaires et autorisent leur publication.

Un document m'intéresse, j'aimerais en obtenir une copie, comment faire ?

Vous ne pouvez pas le télécharger directement. Utilisez le formulaire de contact, nous nous chargerons de demander l'autorisation à son propriétaire.



Comment sont valorisées les archives ?

Peut-être aviez-vous visité l'exposition « Il était une fois... à Sixt » qui s'est tenue à l'abbaye de Sixt en 2023 et 2024. Tous les documents présentés dans cette exposition étaient tirés du fonds *Faites parler vos greniers* !

De la même manière, cette année l'abbaye a accueilli l'exposition « À la croisée des siècles » de Garry Pycroft. Pour créer ses images mêlant passé et présent, le photographe a pour partie utilisé des cartes postales anciennes issues de ces archives.

À l'avenir, les documents récoltés pourront être utilisés pour illustrer des publications en rapport avec le patrimoine et l'histoire de la commune.

Ces reproductions sont surtout vouées à être visionnées et consultées par les jeunes et les moins jeunes, notamment par le biais du site internet dédié à l'opération récemment mis en ligne après de longs mois de saisie et conception.



Quels documents sont concernés ?

Tous documents concernant l'histoire et la vie de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval et de ses habitants, du XII^e au XXI^e siècle.

- Documents iconographiques : photographies, cartes postales, diapositives...
- Documents écrits : lettres, actes divers, articles de journaux, affiches, publicités...
- Documents audio,
- Documents vidéo
- Ne sont pas pris en charge :
 - Les documents concernant les autres communes,
 - Les objets.

La mairie ne conserve pas les documents papier. Si vous souhaitez en faire don, vous pouvez contacter les Archives du Département de la Haute-Savoie.

Vous possédez des documents anciens et souhaitez participer à la sauvegarde du patrimoine sizet ?

Vous possédez des documents anciens et souhaitez participer à la sauvegarde du patrimoine sizet ? Vous pouvez participer en contactant le service patrimoine :

Email patrimoine@mairie-sixtferacheval.fr
Téléphone 04 50 90 01 49

La mairie et le comité de pilotage remercient chaleureusement les 56 contributeurs qui ont d'ores et déjà mis leurs documents à disposition, contribuant ainsi à la réussite du lancement de cette belle opération. Mais ce n'est qu'un début !

Photo de classe de l'école de Sixt, date inconnue, fonds Corinne Poggia



Quittance de loyer de Mr Deffayet à Paris, 1906, fonds Constance Husson-Charlet



Passeport de Ducros Melchior, 1836, fonds Pierre Moccand

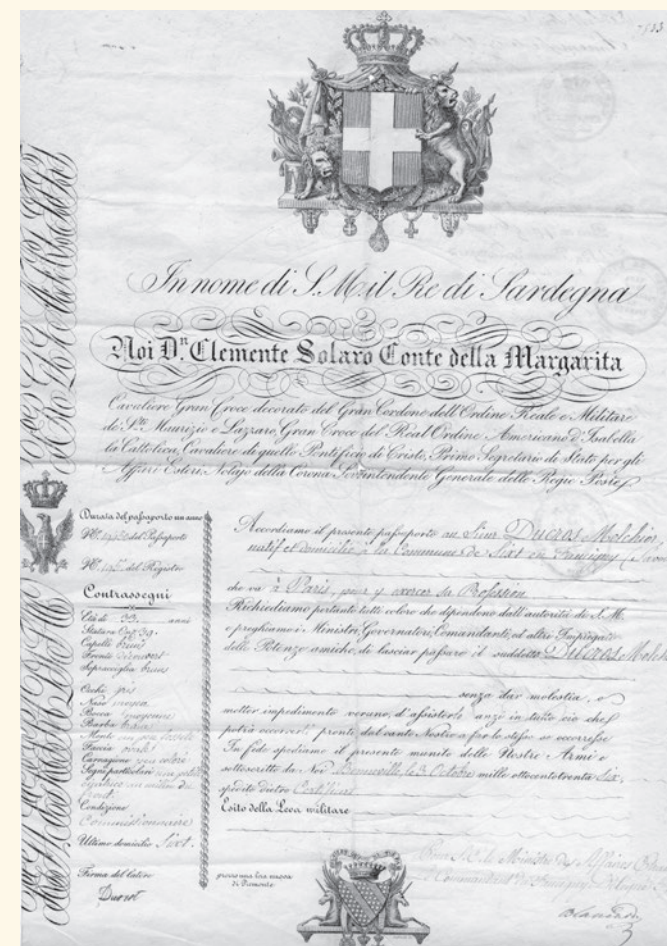


Photo de la fanfare au Buet, date inconnue, fonds Jacqueline Cassina



Sortie de ski de l'école de Sixt, 1985/1986, fonds Philippe Mulatier

Bergères à Salvador, date inconnue, fonds Germain Denambride



CAMPAGNE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE MARIE-MADELEINE

L'église paroissiale Sainte Marie-Madeleine de Sixt-Fer-à-Cheval fait partie de l'ensemble monumental de l'ancienne abbaye de Sixt, protégé au titre des Monuments Historiques depuis 1997. Un vaste programme de travaux a été engagé en 2023, afin d'intervenir sur les parties du bâtiment les plus détériorées.

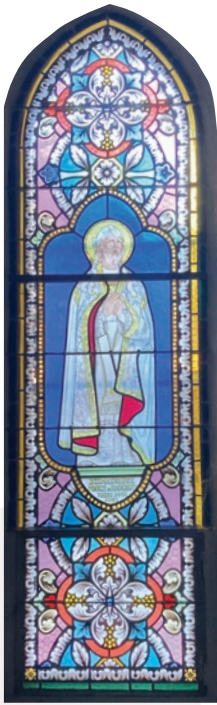
L'édifice, dans son ensemble, fait l'objet d'entretien régulier. Toutefois, de nombreux travaux de petite restauration étaient à prévoir. Un diagnostic réalisé fin 2021 a permis d'en établir la liste et de proposer un phasage pluriannuel des interventions.

L'étude technique complète a été effectuée par Jérémie Dupanloup (cabinet CERES), Architecte des Bâtiments de France.

Les travaux suivants ont été ou seront prochainement effectués sur l'édifice et ses abords :

OBJET	DATE DES TRAVAUX	ENTREPRISE
Remplacement de l'éclairage intérieur par un système LED, plus écologique et économique	2023	Ducroz Electricité
Réparation de la casquette de l'entrée	2023	Ducroz Zinguerie
Réfection de l'escalier du clocher	2023	Mogenier SARL
Sacristie Restauration de la fresque murale. Restauration du meuble chasublier	2024-2025	Atelier Noemi Atelier du loup blanc
Restauration de 8 vitraux	2024-2025	M ^{me} Charbonnel
Abord Mur d'enceinte, caveau ouest, croix, stèle et monument	2025	Entreprise Jacquet
Façade sud Reprise de l'assise du vitrail du chœur	2025	Entreprise Jacquet M ^{me} Charbonnel
Cloches Entretien Remplacement du battant de Ponce-Marie Réparation de l'entraînement motorisé de Marie	2025	Ets Paccard
Couverture Pan sud et sacristie	2026-2027	Ets Pégurier
Protection extérieure des vitraux	2026-2027	Atelier du loup blanc

Ces travaux, estimés à 418 575 € HT, bénéficient en partie de l'aide financière de l'État, de la région Auvergne Rhône-Alpes, du département de la Haute-Savoie et de la Fondation du Patrimoine.



Les cloches de l'église Sainte Marie-Madeleine, gardiennes séculaires des lieux

Connaissez-vous les noms des cloches qui rythment quotidiennement la vie de la commune ?

Sophie, la plus ancienne, a été installée en 1828. Magdeleine, Ponce-Marie et Marie sont en place depuis 1878. Depuis octobre 2025, elles ont retrouvé leur vigueur d'antan grâce à l'intervention de l'entreprise Paccard.

La mérule, le « champignon des charpentes », une menace pour le presbytère

La mérule (Serpula lacrimans) est un champignon lignivore. Il se nourrit de bois et prolifère sous certaines conditions. La mérule, qui touche plus particulièrement les constructions anciennes et mal ventilées, peut occasionner des dégâts importants si elle n'est pas traitée à temps.

Le presbytère ayant été affecté, la commune a engagé des travaux de sauvegarde afin d'enrayer la propagation. À cette fin, l'entreprise Adéquat Habitat a été mandatée. Le traitement de la mérule a ainsi pu être réalisé, avec le soutien financier de l'État et du Département de la Haute-Savoie.



Un trésor restauré

Longtemps dissimulée derrière un meuble, la peinture murale de la sacristie de l'église Sainte Marie-Madeleine à Sixt-Fer-à-Cheval est aujourd'hui à nouveau visible. Restaurée avec soin en 2024, cette Crucifixion du XVIIIe siècle témoigne d'un épisode marquant de l'histoire locale : la présence d'un tombeau temporaire pour Ponce de Faucigny, après l'incendie de la nef en 1680.

« Cette peinture surplombait le tombeau, objet d'un pèlerinage très important pour de nombreux croyants en quête de guérison. Elle a été conçue pour être vue, ressentie, priée », explique Séverine Haberer, restauratrice de peintures murales. Grâce à des techniques douces et réversibles, elle a pu alléger les dépôts de salissures, stabiliser le support détaché de la maçonnerie, et redonner toute sa lisibilité à l'œuvre.

« Il fallait résorber quelques altérations localisées pouvant nuire à la conservation de la fresque sur le long terme, assainir la surface et assurer la lecture, la compréhension de l'image » précise-t-elle. Peinte avec une technique mixte à fresque, sur un enduit de chaux frais, et en détrempe à l'œuf, cette œuvre a plutôt bien résisté au temps.

La restauration a été encadrée par Jérémie Dupanloup, architecte du patrimoine. « Il fallait que tout soit fait dans le respect du lieu : sécurité, conservation, mise en valeur. Cette fresque raconte un pan entier de l'histoire de Sixt. Elle a retrouvé ses couleurs et son éclat. Pour cela, le buffet qui la masquait auparavant a lui aussi été restauré et modifié de manière à retrouver sa volumétrie d'origine. »

Aujourd'hui, l'œuvre est de nouveau visible dans la sacristie. La Vierge, Sainte Marie-Madeleine et Saint Jean pleurent au pied du Christ, dans une scène sobre mais profondément émouvante. « Ce n'était pas seulement une représentation religieuse. C'est une image qui se voulait miroir de l'émotion humaine, pour accompagner les pèlerins dans leur douleur et leur prière », conclut la restauratrice.

Une restauration exemplaire qui s'inscrit dans la démarche continue de la commune pour préserver et faire rayonner son patrimoine.

CURE DE JOUVENCE POUR L'AUBERGE DE SALVAGNY

Parmi les projets structurants et grands chantiers du mandat figure une large rénovation de l'Auberge de Salvagny. Ancienne fruitière transformée en hébergement dans les années 1970, le bâtiment n'avait connu aucuns travaux majeurs depuis. 4 phases de travaux étalées sur 3 ans permettront à cet établissement touristique d'accueillir encore pendant de nombreuses années les visiteurs de passage dans de bonnes conditions.

La phase 1 de la réhabilitation est aujourd'hui achevée. Les interventions réalisées ont permis d'engager une amélioration significative des performances thermiques et acoustiques, tout en respectant l'esprit originel de l'auberge. Les travaux ont notamment porté sur :

- la reprise de l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) et la pose d'un bardage bois,
- le remplacement partiel des menuiseries extérieures et intérieures,
- l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR),
- l'amélioration de la qualité de l'air intérieur,
- la réorganisation et l'optimisation de l'aménagement intérieur.

Indispensable à la préservation du patrimoine bâti communal, cette rénovation s'inscrit dans un projet global qui se poursuivra jusqu'en 2027, avec trois phases supplémentaires. Celles-ci porteront successivement sur les niveaux bas et techniques du bâtiment, sur le niveau d'entrée et une partie des étages d'hébergement, puis sur le dernier étage et les finitions nécessaires à l'achèvement du projet. Les travaux sont programmés en dehors des périodes d'exploitation, au printemps et à l'automne, afin de limiter l'impact sur l'activité de l'auberge.

D'un montant total estimé à 1 135 250 € HT, ce projet est porté par la commune et bénéficie du soutien financier de l'État (18 %), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (26 %) et du Département de la Haute-Savoie (24 %).



FRISE CHRONOLOGIQUE DES TRAVAUX

PHASE 1

AUTOMNE 2025
(ACHEVÉE)

Isolations extérieures, menuiseries, accessibilité, optimisation de l'aménagement

PHASE 2

PRINTEMPS 2026

Travaux au rez inférieur et dans les espaces techniques : réorganisation des locaux, interventions sur les réseaux (électricité, ventilation, plomberie, chauffage) et aménagements intérieurs.

PHASE 3

AUTOMNE 2026

Travaux au rez supérieur et à l'étage 2 (partie nord) : réaménagement des espaces d'hébergement, adaptation des chambres et sanitaires, poursuite des mises aux normes.

PHASE 4

2027

Travaux à l'étage 1 et finitions générales : achèvement du programme de rénovation et finalisation des aménagements intérieurs.

RÉNOVATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Avec plusieurs chantiers menés au cours des dernières années, la rénovation des bâtiments communaux a constitué une part importante des projets de ce mandat. Améliorer le confort, maîtriser les consommations d'énergie et adapter les équipements aux besoins actuels : la commune poursuit la modernisation et l'entretien de son patrimoine bâti.

Des travaux de rénovation de l'école en perspective

Construite dans les années 1990, l'école publique de Sixt-Fer-à-Cheval montre aujourd'hui quelques limites. Le chauffage au gaz est coûteux, la performance énergétique est à améliorer et le bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilité PMR. Pour y remédier, la commune a lancé en 2024 une étude énergétique et d'accessibilité sur l'ensemble du bâtiment afin de préparer, sur plusieurs années, le remplacement du chauffage, l'amélioration de l'isolation et de l'éclairage et la mise aux normes PMR. Ces travaux permettront d'améliorer considérablement le confort et de réduire la facture énergétique. Première étape de cette rénovation, un forage a été réalisé pour étudier la mise en place de la future pompe à chaleur. La prochaine étape portera sur la nécessité de revoir toute l'alimentation électrique du bâtiment. A ce stade des études, il est projeté de déplacer la cantine - garderie à son emplacement initial lors de la construction de l'école, à savoir l'ancienne salle de répétition de l'harmonie municipale, facilitant ainsi les déplacements des enfants qui n'auront plus passer par l'extérieur pour aller manger. La livraison des repas sera également simplifiée puisque directement accessible de plein pied.

Par ailleurs, un avant-projet d'une refonte de la cour d'école a été rédigé par une architecte paysagiste, fruit d'une concertation avec l'ensemble des membres du conseil d'école parmi lesquels figurent les enseignantes, les représentants des parents d'élèves, l'APE, les agents et les élus de la commune. Tous se sont entendus sur les objectifs majeurs du projet, visant à végétaliser les abords et la partie est de la cour (plantation d'arbres, arbustes, vivaces, graminées et grimpantes, création d'un potager), créer des zones d'ombre par le biais de pergolas et structures bois végétalisées, aménager de nouveaux équipements de jeux, mobilier et parcours sportif, sans oublier la réfection

des clôtures et du goudron en intégrant un récupérateur d'eaux de pluie pour alimenter le potager. Elaboré en 2023, cet avant-projet n'a pas encore connu de suite pour des questions d'arbitrage budgétaire. De plus, la requalification du chef-lieu et les aménagements qui en découleront (voir p.12) pouvant impacter la cour d'école et ses accès, il a été jugé opportun d'attendre le rendu final des études d'aménagement.

PETIT CHANTIER GRANDS EFFETS

Outre les travaux jusqu'ici mentionnés, il est à noter d'autres chantiers certes plus modestes mais non moins appréciables en matière de confort, d'ergonomie et de réduction en consommation énergétique. Ainsi, sur les 3 dernières années, on retiendra :

- **Mairie** : l'aménagement de nouveaux bureaux et de l'accueil,
- **Espace culturel** : la réfection des sols, de l'éclairage, des peintures et de l'escalier + l'optimisation de l'espace et le changement du mobilier (avec le soutien du fonds de péréquation postale et du Conseil Savoie Mont-Blanc),
- **Ancienne gare et annexe** : le ravalement des façades,
- **Logements communaux** : le remplacement des menuiseries des appartements situés au-dessus du Sixties et de l'ancienne poste, ainsi que la rénovation du T3 de l'ancienne gare.

L'ensemble de ces travaux ont été menés grâce au soutien de l'État et du Département de la Haute-Savoie.



UN ENTRETIEN RÉGULIER DE LA VOIRIE ET DES RÉSEAUX

Chaque année, la commune entreprend des travaux sur les voiries communales, par la réfection de chaussées mais aussi par la gestion du réseau d'eaux pluviales dont elle a la compétence. La commune a également travaillé de façon régulière avec le Syndicat Intercommunal des Montagnes du Giffre (SIMG) ayant la compétence eau potable et assainissement collectif jusqu'au 1^{er} janvier 2026, dans le cadre de travaux sur son territoire.

Des travaux d'enrobés pour des routes plus sûrs

Ces dernières années, un programme de réfection de la voirie a été engagé afin de garantir une circulation plus sûre et plus confortable. Parmi les chantiers réalisés, la route de Vers les Faix (reprise complète du pont, de la rampe et du caniveau), celle du Crot, la montée du cimetière, le hameau de Passy et le secteur du Fay ont été dotés de nouveaux enrobés, améliorant la qualité de la chaussée et le confort de circulation, sans oublier quelques reprises de rampes pour accéder au nouveau parking du Lignon.

Chantier de Passy



Au printemps 2025, le programme s'est concentré sur le secteur de Salvagny, en « souffrance » depuis de longues années, où une rénovation complète de la RD29 a été effectuée par le département de la Haute-Savoie, de l'Auberge jusqu'à la sortie du hameau. Les enrobés ayant été refaits sur la route départementale à une largeur de 6,15m, la commune en a profité pour rénover les connexions avec les voies communales alentours, les parkings et quelques accotements. Bien que l'état même de la chaussée demeure le premier critère pour choisir les routes à refaire, il est à noter que certaines réfections peuvent être avancées ou, au contraire, reculées, selon les opportunités ou les contraintes d'autres travaux en attente. Ainsi, la réfection totale de la route du Crot, préalablement jugée non prioritaire, a été engagée suite aux travaux de remplacement des conduites d'eau potable et le raccordement aux eaux usées entrepris par le SIMG. Pour Salvagny, c'est la remise à niveau de plusieurs équipements d'assainissement (tampons, grilles et points d'accès au réseau d'eau potable) qui avait conduit le département et, par enchaînement, la commune à repousser les travaux d'enrobés.

Les travaux 2025 se sont achevés avec un important chantier de marquage au sol, principalement au niveau du domaine skiable pour matérialiser les places de stationnement, les cheminements piétons et les arrêts bus et ambulances. Dans le bourg, le marquage s'est concentré sur les ralentisseurs et sur la création d'un nouveau passage piéton à hauteur du jardin de l'Abbaye, visant à sécuriser les nombreuses traversées lors des manifestations estivales.



Un marquage au sol efficient pour le parking du domaine skiable

Une gestion des eaux pluviales plus efficiente

La commune s'attache par ailleurs à améliorer continuellement le captage des eaux de ruissellement. Le camping municipal a fait l'objet de plusieurs aménagements en 2023 pour répondre aux problématiques de ruissellement et améliorer le confort des usagers. Les plateformes ont été remises en état et une noue centrale a été créée pour absorber les eaux pluviales et limiter les débordements. À Nambride, où les nants derrière le hameau se répandent dans les champs lors de forts épisodes pluvieux, une première tranche de travaux a permis l'extension du réseau pluvial le long du chemin des Parchières pour capter les eaux plus en amont. Ces interventions complètent les travaux de curage réalisés par les services techniques à l'automne 2024 dans plusieurs hameaux, dont L'Écharny et Le Mont, visant à nettoyer par eau-air pulsé les canalisations et grilles soumises aux dépôts de boues et graviers.

Vers un renforcement stratégique de la défense incendie et une ré-alimentation des bassins

Le maire est responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). Il doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des moyens en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre. Il doit créer un service public de défense extérieure contre

l'incendie qui assure -ou fait assurer- la gestion matérielle de la DECI : vérifications périodiques des installations, maintenance, renforcement des équipements etc. Un arrêté DECI a donc été formalisé pour identifier les risques sur la commune et faire l'inventaire des aménagements fixes, publics ou privés, susceptibles d'être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

Ces dernières années, plusieurs aménagements ont permis d'améliorer la défense incendie de la commune. :

- Changement de 2 Points d'Eau Incendie (PEI) : l'un au chef-lieu en bordure de la R907, en sortie du village direction Salvagny, l'autre à Hauterive ;
- Installation d'un nouveau PEI sur la place du tilleul pour améliorer la défense incendie dans le chef-lieu ;
- Identification de 2 plateformes d'aspiration pour pompage dans le Giffre si besoin, l'une à Hauterive (parking pont des Nants) et l'autre au pied de la route de la Chalettaz ;
- Amélioration de la fonctionnalité des cuves enterrées de Passy par l'installation de cannes d'aspiration ;
- Participation à l'amélioration de la défense incendie du refuge de la Vogelle par l'achat d'un tuyau et d'une lance, avec la collaboration du gardien, et réflexion pour la mise en place d'un système identique au refuge du Grenairon.

Par ailleurs, suite à la fermeture des bassins connectés sur le réseau d'eau potable (voir p.30), la commune a engagé là où il était possible des travaux pour brancher des bassins à des sources situées non loin. Le bassin devant la chapelle du Molliet a été raccordé à celui du milieu du hameau alimenté par une source abondante et celui devant le restaurant de la Feuille d'Erable à une source privée après autorisation. Avant la réfection des enrobés dans le hameau de Salvagny, la commune a engagé des travaux de réseaux pour réalimenter les bassins en eau. À l'automne 2024, les habitants de Vers les Faix ont capté le trop plein du réservoir en réalisant une tranchée. La mairie a appuyé le projet en finançant le tuyau et la fermeture de route.

Remettre en service les bassins de façon éco-responsable, ça coule de source !

LA GESTION DES COURS D'EAU, ENTRE RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Sur plus de 12 000 hectares, le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval regorge de ruisseaux et de torrents alimentant le Giffre. Le bassin versant est tel que les épisodes de pluies abondantes peuvent conduire à des crues importantes telles que soient les saisons. Mais au-delà de ce risque perpétuel, les cours d'eau représentent cependant un atout considérable pour la production d'énergie renouvelable.

L'hydroélectricité en zones de montagne

Les zones de montagne disposent d'un fort potentiel hydraulique. Elles sont propices à l'implantation de centrales hydroélectriques qui transforment, grâce aux dénivelés naturels importants, l'énergie de l'eau en électricité de manière propre et durable. L'énergie hydraulique exploite la force de l'eau en mouvement — courants, marées, vagues, chutes d'eau — pour produire de l'électricité. Aujourd'hui, l'hydroélectricité représente **13,2 % du mix énergétique français** (source : agenda-2030.fr), se plaçant deuxième source d'énergie renouvelable du pays. À l'échelle mondiale, elle atteint **16 %**, confirmant son rôle central dans la transition énergétique.

Trois centrales hydroélectriques sont d'ores et déjà en activité sur la commune, dont deux depuis de nombreuses années. Rendons ici hommage à Etienne et Régis Vandame qui, dans les années 1970, ont initié les deux premiers projets hydroélectriques sur la commune : la centrale de Salvagny (avec prise d'eau à la sortie des gorges des Fonts et la première centrale près de l'ancienne Scierie Casaï) et la centrale du Vivier (avec le barrage de la Millière). Viendra ensuite à la fin des années 1980 la centrale de Giffrenant. La centrale de Salvagny, entièrement transformée en 2004, produit annuellement environ 7,5 GWh ce qui correspond approximativement à la consommation de 4 400 foyers.

Une nouveau projet à l'étude

La commune étudie la création d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de Gers. Associée à un maître d'œuvre, elle souhaite initier et maîtriser le projet de sa conception à sa réalisation. Pour cela, une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est en cours d'instruction.

Le projet d'aménagement prévu se compose :

- **d'une prise d'eau « de type tyrolienne »** (prise d'eau au fil de l'eau) réalisée au niveau du pont des Challenles. Cette prise d'eau sera constituée d'une grille longue de 3 mètres et d'un dessableur enterré long de 20 mètres,
- **d'une conduite forcée enterrée** de diamètre nominal 400 mm et d'environ 1 610 m de longueur,
- **d'un bâtiment de centrale hydroélectrique construit** en aval à proximité du pont des Cascades, avec rejet de l'eau turbinée dans le Giffre.

L'objectif du projet sur le torrent de Gers est de produire environ 2.8 GWh/an, soit la consommation équivalente de 950 foyers alimentés ou l'économie de 2 700 tonnes de CO2 par an.

Les avantages de ce type d'installations sont multiples :

- elles sont particulièrement adaptées aux zones de montagne pour des petits projets,
- elles ont un faible impact environnemental en l'absence de barrage et de retenue d'eau (peu d'impact sur le paysage et sur la faune aquatique) avec le maintien d'un volume d'eau dit « débit réservé » conservé en permanence pour la rivière et sa faune aquatique,
- Elles permettent une production locale décarbonée.

En parallèle de l'exploitation pour la production hydroélectrique, le prélèvement d'eau sera ponctuellement utilisé pour les besoins en neige de culture avec un piquage sur la colonne pour permettre l'enneigement de la piste des cascades en période hivernale, permettant ainsi de concilier les deux usages.

Dès l'obtention de l'autorisation au titre de la loi sur l'eau, le projet sera soumis à enquête publique.

Avec le même objectif de produire une électricité décarbonée, une société privée travaille sur un projet de centrale sur le Giffre des Fonts. La commune est également partenaire de ce projet au stade d'études préliminaires.



Prise d'eau en tyrolienne



RETOUR SUR LA CRUE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Le 13 décembre 2023, notre commune a été confrontée à une crue exceptionnelle du Giffre, rappelant la vulnérabilité de notre territoire face aux caprices de la nature. Plus d'un an après la forte crue du 1^{er} octobre 2022, cet événement a particulièrement affecté certaines infrastructures du bourg et en amont.

Dégâts constatés :

- **Petit pont** : endommagement de la pile centrale du pont, compromettant sa stabilité et rendant nécessaire sa fermeture immédiate.
- **Ponts du Cimetière et du Vivier** : affouillements à la base des piles rive gauche, nécessitant des travaux de consolidation pour prévenir tout risque futur.

Suite à cette crue, la commune a immédiatement mobilisé les services compétents pour évaluer l'ampleur des dégâts et planifier les réparations nécessaires. S'en sont suivis des travaux de sécurisation, en partie financés par le département de la Haute-Savoie, par le biais d'un enrochement du pont du cimetière, d'un mur de soutènement en béton au pont du Vivier, et des travaux de consolidation du Petit pont.

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval a déjà connu par le passé des épisodes de crue importants, comme celui du 20 juillet 2007, témoignant de la récurrence de ces phénomènes sur notre territoire. Ces événements soulignent la nécessité d'une vigilance constante, dans un contexte de dérèglement climatique marqué par des épisodes météorologiques plus fréquents et plus intenses. Au delà des actions inscrites au sein du PCS (voir p. 7), il a été acté le maintien de l'éclairage public toute la nuit lors des alertes crues de vigilance orange et rouge dans les secteurs les plus exposés, notamment Nambride, Le Molliet, Le Perret, Le Vivier, Hauterive et le chef-lieu. Cette mesure permet d'assurer de meilleures conditions de déplacement en cas d'urgence, de rassurer les habitants et de faciliter l'intervention rapide des secours si nécessaire.



Chantier d'enrochement pour conforter la RD907 à hauteur du Vivier, par le Département de la Haute-Savoie

© Lionel Tardy

UNE FORÊT COMMUNALE VIVANTE ET PROTÉGÉE

Entre forêt et alpages, Sixt-Fer-à-Cheval cultive un équilibre précieux. Gestion durable des espaces forestiers, protection de la biodiversité, prévention des risques naturels et soutien actif au pastoralisme : la commune s'engage, aux côtés de ses partenaires, pour préserver des paysages vivants et fonctionnels. Pour cela, elle s'appuie sur l'expertise de l'Office National des Forêts (ONF) pour mener des actions de long terme, pensées à la fois pour les usages d'aujourd'hui et pour les générations futures.

Un nouveau plan pour notre forêt communale (2025 – 2044)

La forêt communale de Sixt-Fer-à-Cheval, véritable trésor naturel de 1 832 hectares, entre dans une nouvelle phase de gestion pour les 20 années à venir. Ce plan, élaboré par l'ONF, fixe les grands objectifs pour préserver, valoriser et exploiter durablement cet espace unique.



UNE FORÊT RICHE ET VIVANTE

Notre forêt se compose principalement d'épicéas et de hêtres. Elle présente une belle diversité d'âges et d'essences, signe de vitalité. La régénération naturelle est globalement satisfaisante, même si les jeunes pousses subissent parfois des dégâts liés à la faune (notamment le gibier).

UNE FORÊT AUX MULTIPLES RÔLES

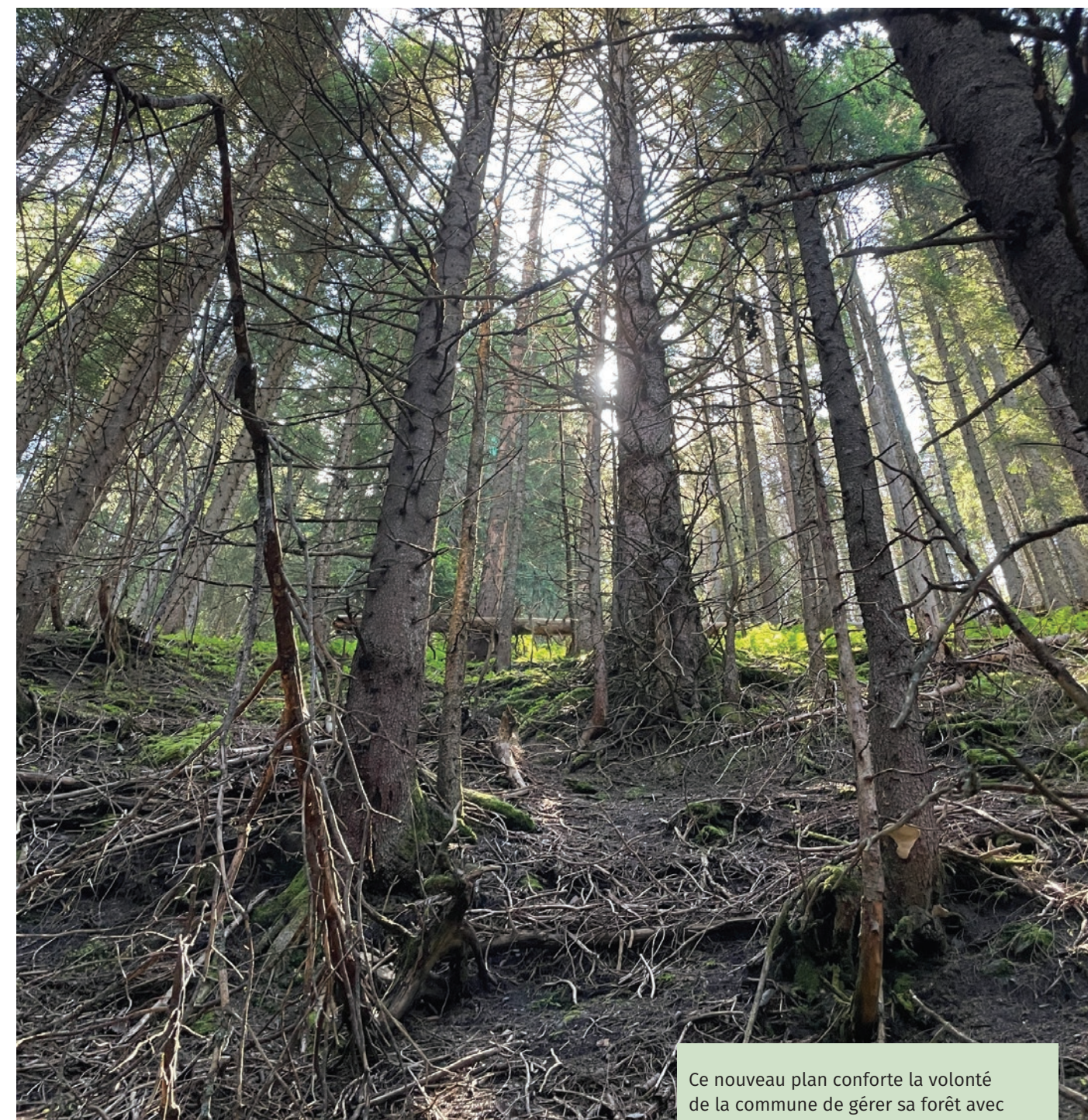
Le plan d'aménagement rappelle que la forêt joue plusieurs rôles essentiels :

Protection de la biodiversité : 639 ha abritent des espèces rares comme le Tétraz lyre, le Sabot de Vénus, le Faucon pèlerin ou encore la Rosalie des Alpes.

Accueil du public : 543 ha sont dédiés à la randonnée et les activités de nature (GR5, cascades, paysages du "Bout du monde"...). L'Opération Grand Site, en cours de déploiement, vise à structurer et valoriser l'accueil du public tout en préservant les milieux naturels (voir p.16).

Protection contre les risques naturels : 1 098 ha participent à limiter les effets des chutes de blocs, avalanches et crues torrentielles.

Production de bois : si elle reste modérée, la production est gérée de manière raisonnée pour favoriser la régénération naturelle et l'équilibre des peuplements.



UNE GESTION DURABLE ET ÉQUILIBRÉE

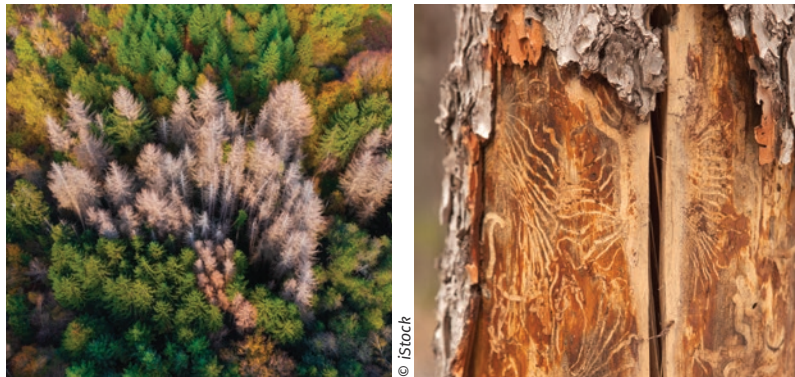
Le nouveau plan prévoit des actions ciblées pour chaque fonction de la forêt :

- Travaux sylvicoles (éclaircies, plantation si nécessaire, élagage)
- Abattage préventif d'arbres instables en zone à risque
- Suivi de la biodiversité et lutte contre les espèces invasives
- Amélioration de l'accès aux zones exploitables

Le plan prévoit en moyenne 1 700 m³ de bois prélevés par an, à comparer à la croissance naturelle de la forêt. On veille à ne pas prélever plus que ce que la forêt produit. Certaines zones – environ 1 000 hectares – sont laissées sans intervention, pour favoriser la biodiversité ou à cause de contraintes naturelles.

Ce nouveau plan conforte la volonté de la commune de gérer sa forêt avec responsabilité, en conciliant enjeux écologiques, sécurité des personnes, valorisation touristique et économie locale.

C'est une démarche au long cours, pour que les générations futures puissent, elles aussi, profiter de cette richesse naturelle exceptionnelle.



© iStock



GESTION DU SCOLYTE

Le changement climatique fragilise certains peuplements, notamment les épicéas, rendant la forêt plus vulnérable aux attaques de scolytes. Ces insectes xylophages creusent sous l'écorce et provoquent la mort des arbres. Face à cette menace, la commune favorise une diversification des essences (futaie irrégulière), la surveillance des foyers, et des coupes ciblées pour limiter la propagation.



ROUTE FORESTIÈRE DE LA GRANDE JOUX

Un projet de desserte forestière est en préparation pour la zone de la Grande Joux, cette zone de 130 hectares étant aujourd'hui difficile d'accès. L'objectif est d'améliorer l'accès pour la gestion forestière, notamment en cas de crise sanitaire ou de risque naturel. Le dépôt du dossier est prévu début 2026, avec des travaux envisagés entre 2026 et 2027.

Piste forestière secteur Bellecombe

SÉCURISATION SECTEUR BELLECOMBE

À l'automne 2024, des travaux ont été réalisés dans le secteur de Bellecombe afin de sécuriser la zone à la suite de chutes de blocs, ainsi que pour remettre en état la piste forestière.

Chute de blocs, Bellecombe



© Entreprise Bacchetti

L'AFP : UN ACTEUR CLÉ POUR L'ENTRETIEN DES ALPAGES

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval mène une politique active de soutien au pastoralisme et à l'agriculture, indispensables à l'entretien des alpages, des paysages et des espaces naturels. En partenariat étroit avec la commune, l'Association Foncière Pastorale (AFP) accompagne les exploitants par des actions concrètes d'aménagement pastoral et par un soutien administratif et financier.

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Réfection de la desserte pastorale menant aux alpages de Commune et de Praz de Commune (2019-2025)

Cet accès dessert deux alpages laitiers dont la production est redescendue quotidiennement 2 fois par jour, ce qui implique une dégradation importante de la route. Les travaux ont consisté en un reprofilage de la piste, comprenant l'élargissement de la voie de roulement et le broyage de la surface. Ils ont également inclus le déplacement du tracé de la route au niveau de Verduize et à l'entrée de l'alpage des Mouillettes, ainsi qu'une amélioration du franchissement des nants et la réfection d'une plateforme de traite. Ce dossier, initié en 2019, s'est achevé en 2025 en raison notamment de délais importants liés à l'obtention des différentes autorisations administratives nécessaires.

Montant des travaux : 240 000 € TTC, financés à 71% par le Département de la Haute-Savoie.

Travaux de reconquête pastorale au Pelly

L'Association Foncière Pastorale de Sixt-Fer-à-Cheval a souhaité entreprendre des travaux de reconquête pastorale sur le secteur du Pelly. Depuis plusieurs années, la végétation arbustive se développe et colonise cet alpage. Ce secteur, situé à proximité immédiate du village du Pelly, est compris au sein du périmètre du site classé du Cirque du Fer à Cheval.

Les travaux ont consisté en l'abattage d'arbres et arbustes (principalement noisetiers) permettant la réouverture sur le fond de l'alpage pour regagner de la surface de pâturage.

L'objectif de ces travaux concerne la préservation des surfaces de pâturage sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval que ce soit en altitude comme en piémont. L'intérêt est de pouvoir retrouver une surface de pâturage plus importante dans un contexte de changement climatique mais aussi de pression sur les surfaces agricoles. Cette opération a fait l'objet d'une réflexion concertée avec l'ensemble des partenaires (site classé, exploitant, propriétaires fonciers, etc.).

La surface de reconquête s'étend sur 2,6 ha.

L'alpage est utilisé par une exploitation implantée sur la commune de Sixt-Fer-à-Cheval pour le pâturage de 20 génisses et vaches taries durant toute la saison d'alpage soit de début juin à début octobre.

Montant des travaux : 24 410 € TTC, financés à 60% par le Département de la Haute-Savoie.

Travaux de reconquête pastorale au Praz du Mont

Dans le cadre de la valorisation et de la préservation des espaces pastoraux de la commune, d'importants travaux de reconquête pastorale ont été menés sur le secteur du Praz du Mont, en partenariat avec la commune de Sixt-Fer-à-Cheval.



Desserte pastorale menant aux alpages de Commune et Praz de Commune.

Ces interventions ont pour objectif de redonner leur vocation agricole à des terrains progressivement embroussaillés.

Les travaux ont consisté en :

- le débroussaillage de zones colonisées par la végétation ;
- la réouverture de surfaces pâturables ;
- l'amélioration de l'accessibilité des parcelles pour les troupeaux.

Grâce à cette opération, 2,5 hectares ont pu être remis en état, favorisant ainsi la qualité des pâturages. Ce projet témoigne de la volonté commune des acteurs locaux de soutenir l'élevage pastoral, pilier historique et identitaire de Sixt-Fer-à-Cheval.

Montant des travaux : 21 160 € TTC, financés à 70 % par l'Europe et la Région AURA (FEADER).

La commune tient à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du syndicat de l'AFP pour leur implication dans l'ensemble des projets. Leur présence régulière sur le terrain et lors des réunions, leur disponibilité et leur engagement ont permis de mener à bien d'importants chantiers en faveur du pastoralisme et dans l'intérêt public. Leur connaissance du territoire est particulièrement appréciée.

UN TRAVAIL DE L'OMBRE MAIS ESSENTIEL

Traiter les dossiers foncier - urbanisme n'est pas chose aisée. Gestion du PLU d'un côté, sollicitations ou opportunités foncières de l'autre, le tout en tenant compte des contraintes administratives, la commission s'est attelée à la tâche durant le mandat avec probité et loyauté.

Un PLU à adapter

La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé en 2018. Comme tout document de planification d'urbanisme, celui-ci n'est pas figé et évolue dans le temps au gré des besoins spécifiques. Une première évolution du document a été entérinée en août 2023 pour permettre la réalisation du projet de nouveau refuge des Fonts, porté par les gardiens Nathalie et Benoit Bouvet. En effet, la commune a apporté son soutien au projet en cédant le terrain nécessaire à la construction du futur refuge et en diligentant les études nécessaires d'adaptation du PLU pour permettre la réalisation du projet (dossier de reconnaissance de l'intérêt général du projet et dossier de mise en compatibilité).

Ainsi, le PLU a été mis en compatibilité avec le projet de réhabilitation / extension du refuge des Fonts, reconnu d'intérêt général. Une fois le PLU adapté, le permis de construire a pu être validé et les travaux ont démarré. Le nouveau refuge sera opérationnel en 2026.

En outre, le PLU est en cours de « modification simplifiée » pour un toilettage nécessaire afin de corriger, adapter ou améliorer les dispositions en vigueur. A noter que la procédure de modification simplifiée est encadrée et ne permet que des adaptations « mineures ». Les changements plus conséquents, telles que la modification des grandes orientations du projet de territoire, la modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durables ou des objectifs de développement urbain, la modification des zones constructibles (ouverture ou fermeture à l'urbanisation) requièrent quant à eux une mise en « révision ». Ce travail est orchestré par la commission en charge de l'urbanisme et des affaires foncières.

Répondre favorablement aux demandes sans perdre de vue l'intérêt de la collectivité

L'autre mission principale de la commission foncière consiste à examiner et traiter les demandes d'achat ou d'échange de terrains. Il est assez fréquent que des propriétaires, à l'occasion d'un permis de construire, d'une vente ou d'un partage, aient besoin de modifier à la marge l'assiette de leur propriété. La commune comme tout propriétaire privé peut alors être saisie d'une demande de vente ou d'échange. Lorsqu'il est possible et souhaité par la commune, l'échange de terrains est privilégié.

Rappelons à cette occasion qu'en 2020 le conseil municipal a acté le principe de la vente du sol des terrains d'assise des chalets alpage. Depuis, les propriétaires de chalets, disposant de la construction (bien meuble) sans en détenir le sol, peuvent ainsi régulariser le statut complet de leur chalet en faisant l'acquisition du sol à la commune au prix forfaitaire de 1 500 euros.

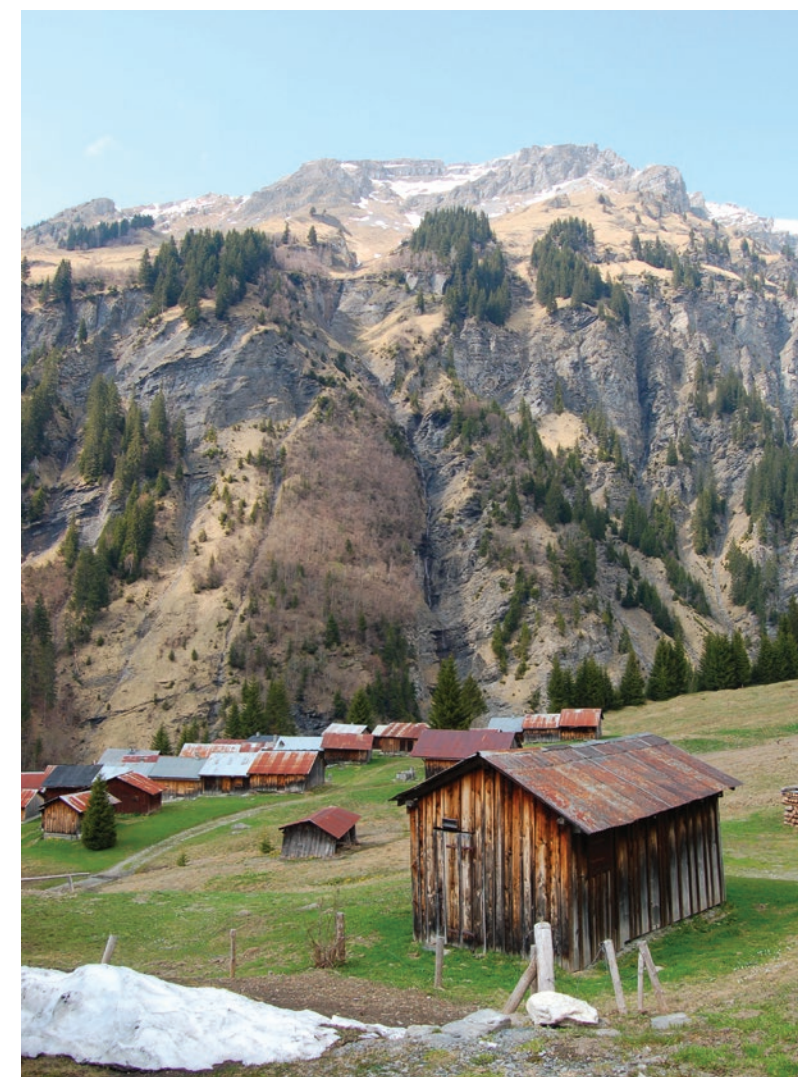
La commission est également chargée des contacts et négociations avec les propriétaires privés en vue de l'acquisition de terrains pour permettre la réalisation de projets à court ou moyen terme. Au gré des opportunités, la commission propose aux membres du conseil municipal des acquisitions qui permettront par exemple d'élargir ou de rectifier une route pour améliorer les conditions de circulation, de créer ou d'étendre des équipements existants (cimetière, terrains autour des croix ou des oratoires, poste de transformation, etc.). Chaque année, une somme est réservée au budget pour permettre ces acquisitions.

Domaine public ou privé communal, quels enjeux ?

Le domaine d'une commune se divise en deux grandes catégories : le domaine public et le domaine privé. Cette distinction détermine les règles d'usage, de gestion et de protection des biens communaux.

Le **domaine privé communal** comprend les biens qui ne sont pas affectés à un usage public ou à un service public, comme des terrains agricoles, logements, locaux vacants ou bâtiments désaffectés. Ces biens peuvent être vendus, loués ou gérés selon le droit privé. La commune peut en disposer librement, dans le respect du Code général des collectivités territoriales.

En revanche, le **domaine public communal** regroupe les biens affectés à l'usage direct du public comme les voies, places, parcs, bâtiments publics ou à un service public, à condition qu'ils soient aménagés pour cela.



Toute occupation privative du domaine public (par exemple une terrasse de café, un étalage commercial, une installation de chantier, etc.) est encadrée par des règles strictes car ces biens sont inaliénables et imprescriptibles ; ils ne peuvent être vendus, ni acquis par un tiers par simple usage. L'occupation du domaine public reste possible sous réserve de bénéficier d'une autorisation qui sera délivrée par le maire ou le conseil municipal. Ces autorisations prennent la forme :

- d'un arrêté municipal d'autorisation d'occupation temporaire (AOT), dans le cas des occupations simples (ex: installation d'un food truck, stationnement d'une benne, d'un échafaudage, etc.)
- d'une convention d'occupation du domaine public (CODP), lorsqu'il s'agit d'installations plus complexes, durables ou commerciales (ex: terrasse de café, réseau de télécom, de distribution d'électricité, etc.)

Bon à savoir :

Lorsque vous souhaitez réaliser des travaux susceptibles d'empiéter sur la voie publique, un parking ou un espace propriété de la commune, renseignez-vous au préalable pour connaître les règles et les procédures à suivre. Sachez que votre responsabilité peut être engagée si vous posez un échafaudage sur un trottoir ou une route sans autorisation préalable.



PRÉSERVER L'IDENTITÉ, VALORISER LE PATRIMOINE ACCOMPAGNER LES PROJETS

La commune de Sixt-Fer-à-Cheval s'est dotée d'un cahier de recommandations d'architecture et de paysage afin d'accompagner les habitants, les porteurs de projets et les professionnels dans leurs démarches de construction, de rénovation ou d'aménagement. Cet outil propose des orientations claires pour préserver l'identité paysagère et architecturale exceptionnelle du village et de ses hameaux, tout en permettant l'intégration harmonieuse des constructions nouvelles dans leur environnement.

Le document met l'accent sur :

- la valorisation du patrimoine bâti et des paysages ;
- la cohérence des formes, matériaux et couleurs ;
- l'intégration des projets dans l'esprit des lieux ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers.

Destiné autant aux particuliers qu'aux professionnels de l'aménagement, il constitue un guide pratique pour concilier les aspirations contemporaines avec la préservation du caractère unique de Sixt-Fer-à-Cheval.

www.mairie-sixtferacheval.fr



DES PARTENAIRES PUBLICS TOUJOURS PRÉSENTS

Que ce soit pour mener directement des travaux dont ils ont la compétence ou pour soutenir financièrement les projets, la commune peut compter sur plusieurs partenaires publics comme acteurs du territoire. Conformément aux règles de financement public, le versement des subventions intervient souvent après la réalisation des opérations ou par étapes, ce qui peut entraîner un décalage entre l'année de lancement des projets et celle du paiement effectif des aides. Retour sur les principales subventions reçues ces dernières années (exprimées en hors taxes).



Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

- Acquisition d'un véhicule électrique : 10 076 €
- Travaux d'aménagement d'un parking au Lignon : 73 218 €

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :

- Campagne de restauration de l'église : 4 899 €
- Presbytère, traitement de la mérule : 8 347 €

Plan Avenir Montagnes :

- Aménagements paysagers du camping Le Pelly : 75 850 €

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

- Étude stratigraphique de l'église : 651 €
- Travaux de l'église : 3 674.25 €



- Travaux à l'Agence Postale Communale : 5 629.21 €



- Aménagements paysagers du camping Le Pelly : 30 340 €
- Travaux de renforcement de la voirie communale 2024 : 59 000 €
- Travaux d'urgence suite à la crue du 01/10/2022 : 41 024.80 €

- Travaux de l'église 2024 : 1 441 €
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux : 25 000 €
- Presbytère, traitement de la mérule : 8 000 €

- Renforcement de la voirie communale 2025 : 50 000 €
- Travaux de l'église 2025 : 40 039 €
- Travaux à l'espace culturel (Conseil Savoie Mont-Blanc) : 1 605 €
- Music'O Jardin 2025 : 2700 €



- Travaux au Restaurant Fer à Cheval : 80 000 €
- Forage au groupe scolaire : 19 798.80 €



La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre (CCMG) est un partenaire public essentiel pour Sixt-Fer-à-Cheval. Elle intervient dans des domaines structurants : développement économique, gestion et valorisation des déchets, eau et assainissement, protection de l'environnement, aménagement du territoire, tourisme, mobilités, culture et jeunesse.

À travers son projet de territoire validé en décembre 2025, elle œuvre pour renforcer l'attractivité de la vallée, améliorer l'accès au logement et aux déplacements, et accompagner la transition écologique.

Parmi les projets importants menés actuellement figure la voie verte « Au fil du Giffre », dont les travaux du tronçon Le Perret - Chef-lieu devraient débuter prochainement.

Toute l'actualité de la CCMG sur :

www.montagnesdugiffre.fr



ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS JANVIER 2022 JUSQU'À DÉCEMBRE 2025

— NAISSANCES

L'ensemble du conseil municipal félicite chaleureusement les nouveaux parents et leur adresse à tous, ses vœux de bonheur.

2022

- 03-01 Layla, Luz FLORIS MARCHAL, Fille d'Aurélia MARCHAL & Cyrille FLORIS
- 05-02 Lucie Eveline COUDURIER DÉPLAND, Fille de Julie DÉPLAND & Patrick COUDURIER
- 17-02 Alice Pauline Corinne Pierrette BARBIER, Fille de Elodie & Stéphane BARBIER
- 22-03 Gianni, Claude Emmanuel ZAMOLO LESDOS, Fils de Audrey LESDOS & Benoît ZAMOLO
- 24-03 Florence, Ann HUNTER, Fille de Lauren FEENEY & Harry HUNTER
- 15-04 Emma, Chloé GALLIOT, Fille de Gwendoline BOISIER & Jérôme GALLIOT
- 23-07 Manelle LADEN, Fille de Rachel BÉNIT & Julien LADEN
- 22-09 Lissandre Joseph Guy DEFFAYET, Fils de Ornella VERGORI & Thomas DEFFAYET
- 21-10 Tessa OUVRIER-BUFFET, Fille de Sandrine GALLIOT & Alexis OUVRIER-BUFFET
- 08-11 Simon, Daniel, Patrick DENAMBRIDE CHALMANDRIER, Fils de Laurie CHALMANDRIER & Jérôme DENAMBRIDE
- 10-11 Ambre, Suzanne, Emma DENAMBRIDE, Fille de Amélie DUVALLET & François-Marie DENAMBRIDE
- 01-12 Julia, Alida BARBIER & Léa, Elodie BARBIER, Filles de Marine CHARPENTIER & Florian BARBIER

2023

- 15-09 Auryn, Isaac, Fox SKELLY, Fils de Aislinn LANGLOIS & Robin SKELLY
- 30-12 Liv, Christine, Madeleine DENAMBRIDE, Fille de Carole MEYSSON & Florent DENAMBRIDE

2024

- 24-03 Agatha, Léontine, Lucie RICHARD Fille de Emma DI-BATTISTA & Aymeric RICHARD
- 03-06 Emilia SZKIELKA GARÉNAUX, Fille de Sophie GARÉNAUX & Julien SZKIELKA
- 05-10 Léo MONSEIGNE, Fils de Lucie TOURNON & Quentin MONSEIGNE

2025

- 19-03 Zoé, Catherine, Lydie THIRIET, Fille de Marion DEFFAYET & Max THIRIET
- 26-09 Emile, Joseph OUVRIER-BUFFET, Fils de Barbara DUHAUTOIS & Victor OUVRIER-BUFFET

— DÉCÈS

Le conseil municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées par la disparition d'un être cher.

2022

- 23-01 Jeannine, Geneviève FORAX ép. CASEROTTO
- 09-05 Blanche, Renée RANNAUD ép. MOGENIER
- 21-06 René BARBIER
- 19-07 Jean-Louis PESSEY
- 26-07 Gilles, Marcel MONNOURY
- 09-08 Lydie, Liliane BALLIET
- 23-09 Bernadette THERY
- 04-12 Rolande DUQUIGNON ép. RAPHET

2023

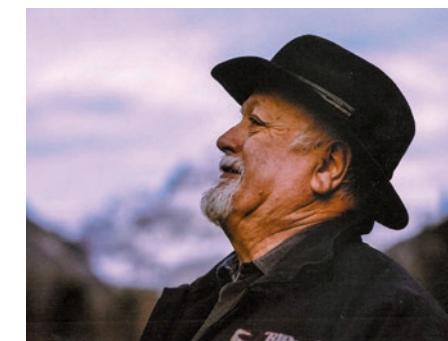
- 10-01 Joseph, Maurice RICHARD
- 17-01 Mickaël, Pascal GAILLET
- 26-02 Louison, Juliette CHARLY
- 26-03 Jude, Simon, Pierre DENAMBRIDE
- 02-04 Laurence QUEMIN ép. DEFFAYET
- 03-04 Agnès, Charlotte DENAMBRIDE
- 02-06 Jean-Claude, Maurice, Clovis, Emile HUSSON
- 01-07 Orsolina CASEROTTO ép. BARBIER
- 08-07 Bernard FLORIS
- 31-07 Arnaud, Jean-Yves, Joël DELORMES
- 17-08 Bertrand, Charles PETIT
- 07-09 Françoise ROUSSEAU ép. SCURI

2024

- 17-01 René, Marcel VANDERLINDEN
- 16-01 Guy MAGLIONE
- 11-02 Jean-François MOCCAND
- 01-03 Sophie, Aimée SCHLAFFLÉ
- 21-03 Raoul, Louis, René GRESSIER
- 01-05 Marie-Claire DENAMBRIDE ép. BULLETTI-SANDRETTO
- 07-05 Suzanne, Marie, Josette RUIN ép. PIN
- 12-06 Roger NOËL
- 26-06 Bernardus Maria BARTELDIS
- 10-07 Alain, Jean, Pierre FORAX
- 04-08 Narcisse, François DEFFAYET
- 07-08 Pierre, Joseph MOCCAND
- 19-09 Franceline, Juliana DELESMILLIÈRES ép. DEFFAYET
- 10-10 André, Nicolas MOGENIER
- 13-11 Jennifer VANDERPLANK
- 14-11 Odette, Clémentine ROUGE ép. POGGIA
- 28-12 Anne-Marie PIN ép. RICHARD-POMET

2025

- 05-01 Henri DUCROZ
- 01-02 Fernand, Joseph MOCCAND-JACQUET
- 04-03 Roland, Gabriel GAILLET
- 16-04 Isabelle VOLTOLINI ép. GAY
- 17-04 Lina PIN ép. DEFFAYET
- 21-04 Jean, Joseph BARBIER
- 10-06 Lucienne Marie Josette BARBIER ép. BARBIER
- 26-06 Sofia THABUIS
- 17-07 Gilbert DUCROZ
- 31-07 Annie, Gilda GOURMAUD
- 22-08 Albert Julien OUVRIER-BUFFET
- 22-08 Renato OLIVOTTO
- 27-08 Yvon, Joseph, Aimable RICHARD-POMET
- 31-08 Germain MOCCAND



© Agence Constellers

HOMMAGE À PIERRE MOCCAND (1946-2024)

Pierre Moccand nous a quittés le 7 août 2024. Profondément attaché à son village et à sa vallée, il fut une figure marquante de la vie locale.

Très investi dans le monde associatif, culturel et patrimonial, il a œuvré sans relâche pour préserver la mémoire et les traditions du territoire. Cet engagement l'a naturellement conduit à la vie publique. Maire de la commune de 1989 à 2001, puis de nouveau élu en 2008, il a toujours défendu avec conviction les intérêts communaux.

Visionnaire et déterminé, il est à l'origine de réalisations structurantes pour le village : l'école publique, le bâtiment « Le Buet », la piste des Cascades, le lancement de l'Opération Grand Site ou encore la création de l'Association Foncière Pastorale.

Engagé également à l'échelle intercommunale, son action a été reconnue par plusieurs distinctions, dont la médaille de bronze du tourisme et les insignes de Chevalier de l'Ordre du Mérite. C'est à lui qu'est revenu également, le premier trophée honorifique de la commune (p.28).

La commune salue un homme d'action, pugnace et sincèrement dévoué à son village.



L'équipe municipale remercie et félicite chaleureusement le comité d'organisation de la Fête de la Terre, la délégation de Bangor et tous les bénévoles qui ont fait du 2 août 2025 une journée exceptionnelle de partage et de transmission de nos savoirs et traditions.

AGENDA

© David Casartelli

15 MARS : (1^{er} TOUR)

22 MARS : (2^e TOUR)

Élections municipales

Bureau de vote : Maison de la Montagne

8h-18h

18 AVRIL

**Concert de l'Harmonie municipale
du Fer-à-Cheval**

Avec l'harmonie municipale de Magland

Espace Reine des Alpes

20h30

26 AVRIL

**Rassemblement de chorales
35 ans de la Sizère**

Avec les chorales de Saint-Gervais,

Sallanches et Bonneville

Église

17h

6-7 JUIN

Trial 4x4

Salvagny - Nant-Sec

19-21 JUIN

Ultra-trail du Haut-Giffre

Parcours multiples

**Tout l'agenda des manifestations
est à retrouver auprès de Haut-Giffre
Tourisme**



CONTACT N°11 • Nombre d'exemplaires tirés : 700

Directeur de la publication : Stéphane Bouvet, Maire.

Comité de rédaction : Catherine Deffayet, François-Marie Denambride, Sophie Mauppin.

Ont participé au bulletin : Matthieu Battais, Sandrine Colladant, Emmanuelle Deffayet, Nicolas Gogué-Meunier, Amandine Hebert, Jean-Marc Moccand, Fanny Simond-Bretagne, Véronique Tomassino.

Crédits photos : Mairie de Sixt-Fer-à-Cheval.

DESIGN & IMPRESSION KALISTENE

